

PRÉSENTÉ

179

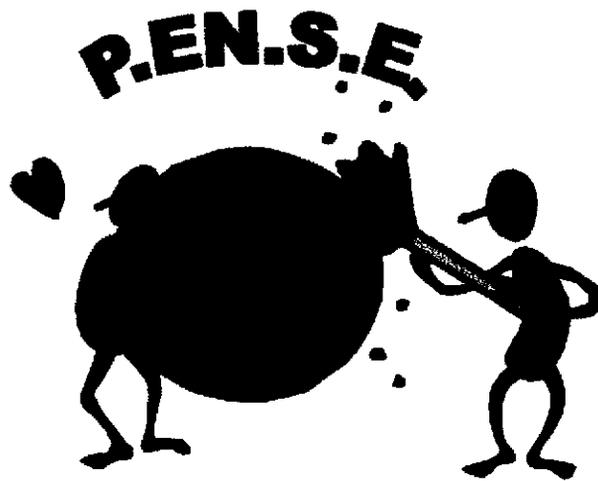
MEMO91

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

Consultation publique sur le développement durable de la
production porcine au Québec

PÉRIL EN LA DEMEURE



Mémoire présenté par
LE COMITÉ PENSE

(Population Engagée à la Sauvegarde de l'Environnement)

C.P. 315

St-Léon-le-Grand (Québec)

G0J 2W0

Février 2003

LE COMITÉ PENSE
(Population Engagée à la Sauvegarde de l'Environnement)

C.P. 315

St-Léon-le-Grand (Québec)

G0J 2W0

Président : Michel Mc Nicoll

Tél. : (418) 743-5476

Courriel : michelmcnicoll@globetrotter.net

TABLES DES MATIÈRES

1.	Préambule.....	3
2.	Identification du comité	3
3.	Les préoccupations du comité en regard du modèle actuel de production porcine et les problématiques rencontrées.....	4
3.1	La contamination des eaux de surface et souterraines.....	4
3.2	La préservation de la qualité du bassin versant	6
3.3	La surutilisation de l'eau potable	7
3.4	La détérioration des écosystèmes et des milieux fluviaux	8
3.5	La pollution de l'air	10
3.6	La déforestation et le déboisement abusifs	11
3.7	La contradiction du développement de l'industrie touristique et l'industrie porcine	11
3.8	L'utilisation abusive des antibiotiques et des hormones de croissance	12
3.9	Les dimensions grandioses de ces nouvelles industries	12
4.	Nos recommandations	15
5.	Conclusion	16
	Bibliographie	18

1. PRÉAMBULE

Le comité Population Engagée à la Sauvegarde de l'Environnement (PENSE) est un groupe de citoyens dont les activités professionnelles ne sont pas du domaine scientifique. Nous ne pouvons que faire des références sur lesquelles nous avons basé l'argumentation de nos préoccupations en regard de cette industrie.

Notre exposé tend à décrire l'**aspect humain** c'est-à-dire, ce que peut vivre une communauté comme appréhensions suite à l'annonce de **l'invasion de l'industrie** porcine sur son territoire.

Les citoyens de la Vallée de la Matapédia ont connu un état de choc dont le moratoire nous aura permis un peu de répit, mais nous sentons venir à grands pas décembre 2003.

Le droit de jouir d'un environnement sain est-il un droit que les Québécois ont perdu?



2. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Le comité PENSE est un groupe de citoyens élus représentant la population de la Vallée de la Matapédia. Ce comité a vu le jour suite à l'annonce d'implantation de mégaporcherie sur son territoire.

En juillet 2003, le comité reçoit ses lettres patentes auprès de l'inspecteur général des institutions financières. Il est maintenant incorporé et possède une instance juridique sous la forme d'une association à but non lucratif.



3. LES PRÉOCCUPATIONS DU COMITÉ EN REGARD DU MODÈLE ACTUEL DE PRODUCTION PORCINE ET LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

3.1 La contamination des eaux de surface et souterraines

Une des grandes préoccupations du comité est sans contredit **la contamination des eaux de surface et souterraines**. Les phénomènes de ruissellement et d'érosion drainent les terres agricoles pour se déverser dans de nombreux ruisseaux en amont du lac Matapédia (ruisseaux Lauzier, d'Astous, St-Laurent, William-Malenfant), etc.¹

Les eaux souterraines représentent le plus important réservoir d'eau douce à l'état liquide. Une partie importante de ces eaux se retrouvent dans les aquifères qui peuvent recouvrir une surface de quelques hectares à des milliers de kilomètres carrés. **Dans la vallée de la Matapédia, il n'y a pas eu d'études concernant l'étendue et la composition de l'aquifère.** Une contamination de cette réserve d'eau peut avoir des conséquences désastreuses sur la qualité de l'eau potable. La contamination des eaux souterraines influence directement la qualité des eaux des puits domestiques. Sur une longue période, cette pollution se répercute également dans les eaux de surface des lacs et des rivières puisque les eaux souterraines font partie du cycle hydrologique et qu'elles communiquent avec les eaux de surface.²

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec reconnaît l'impact des activités de production animale sur l'environnement, particulièrement sur la qualité des eaux de surface et souterraines.³ En 1999, dans la région du Bas Saint-Laurent, 48% de la population est alimenté par

¹ Étude d'impact sur l'environnement du projet de reconstruction de la route 132 à Val-Brillant, Conexen, Guy Germain Consultant. p. 27

² HADE André, NOS LACS les connaître pour mieux les protéger, Édition Fides, p. 91

³ Les risques à la santé associés aux activités de production animale, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, juin 2000, p. 1

des eaux souterraines dont 55% par des puits individuels.⁴ **Le propriétaire du puits est responsable de la qualité de son eau avec toutes les implications qu'engendre la décontamination de cette eau, lorsque celle-ci est possible.**⁵

Le suivi de la qualité de l'eau sur la rivière Matapédia a été interrompu en 1997 suite à une rationalisation du réseau de surveillance des rivières (Réseau-Rivières) du ministère de l'Environnement, région Bas-Saint-Laurent. (référence 4, p. 9) Comment le ministère de l'Environnement pourra-t-il émettre de nouvelles certifications d'autorisation de mégaporcherie en rassurant les citoyens que ces projets n'affecteront pas la qualité du lac Matapédia (nous faisons ici référence à des demandes d'autorisation de mégaporcherie à Sayabec et St-Cléophas, municipalités à la tête du lac Matapédia)? Malgré le fait que le ministère ait constaté un changement à la hausse de la concentration d'azote dans la rivière Matapédia, changement qui demeure inexpliqué pour lui, celui-ci n'a pas poussé plus loin l'étude pour évaluer les causes de ce phénomène. (référence 4, page 16)

La qualité de l'eau d'une rivière est directement reliée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. (référence 4, p. 10) Selon des données d'Environnement Québec, de 1990 à 2002, dans la région du Bas Saint-Laurent, 1 466 certificats d'autorisation ont été délivrés pour des activités agricoles dont 133 concernent les élevages porcins pour atteindre 31 800 unités animales. (référence 4, p. 24-25) Si l'on considère qu'une unité animale équivaut à 4,5 têtes de bétail, nous atteignons le nombre de 143 100 porcs. Jusqu'à quel nombre de têtes notre territoire peut-il assumer une augmentation de cette industrie? Notre population veut être mieux informée et elle veut savoir jusqu'à quel seuil critique d'accueil notre territoire peut en recevoir et ce, en tenant compte de nos spécificités géologiques, hydrologiques et autres.

Le Gouvernement québécois est déjà sensible au phénomène de préservation de l'eau potable et le démontre par l'adoption de sa politique nationale de l'eau. **Le ministre Boisclair est bien conscient qu'il faudra faire des choix de société pour préserver un héritage commun.** Il précise que

⁴ Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, Environnement Québec, 4 décembre 2002, p. 21

⁵ Que faire si l'eau de mon puits est contaminée?, Environnement Québec, mars 2002

l'eau n'est pas un bien marchand et ne veut pas l'abandonner aux règles du marché.⁶ Par contre, il précise que la qualité de l'eau ne doit pas devenir le talon d'Achille de l'industrie agricole.^(référence 6, p. 4) **Jusqu'où est-il prêt à négocier avec la grande industrie porcine?**

3.2 La préservation de la qualité du bassin versant

La **préservation de la qualité du bassin versant** qui est encore relativement saine mais bien fragile dans la Vallée de la Matapédia, est au nombre des préoccupations majeures de notre regroupement. Le lac Matapédia, plan d'eau principal de la MRC de la Matapédia et à la tête de la rivière Matapédia, dénote un certain essoufflement depuis quelques années par une baisse du niveau d'eau dû au déboisement massif autour des ruisseaux et rivières. Le déboisement et l'augmentation d'oiseaux aquatiques influent sur l'apparition hâtive de la dermatite du baigneur⁷ qui se manifeste annuellement dès la fin juin alors qu'il y a une dizaine d'année, cette affection cutanée se manifestait à la mi-août. Lors de ses analyses pour l'octroi de nouvelle certification d'autorisation, le ministère de l'Environnement prend-il en considération ces facteurs d'influence sur la détérioration de nos cours d'eau?

En 1996, dans le Bas Saint-Laurent, on retrouvait un cheptel de 273 467 animaux : bovins, volailles, ovins, porcs. Il faut savoir que 33 municipalités de cette région administrative sont considérées zones d'activités limitées, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales,⁸ (dans la MRC de la Matapédia, le village de Saint-Noël, la paroisse de Saint-Tharsicius et le municipalité de Sayabec sont considérés de telles zones).⁹ **Sur 101 exploitations porcines, 61 sont situées dans des municipalités inscrites dans ces zones limitées.**^(référence 8 p. 28) Pourtant, à notre connaissance, un projet de mégaporcherie a été déposé au ministère de l'Environnement et est à l'étude pour la municipalité de Sayabec. L'article 45, relatif aux zones d'activités limitées et à la

⁶ Lancement de la Politique nationale de l'eau, Assemblée nationale Québec, p. 2

⁷ Problèmes de santé reliés à l'environnement, Direction de la santé publique de Montréal-Centre

⁸ Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, Environnement Québec, 4 décembre 2002, p. 28

⁹ Règlement sur les exploitations agricoles, Gouvernement du Québec, 2002, annexe II

production porcine, cessera d'avoir effet le 15 juin 2004.¹⁰ **Après cette date, qu'advient-il de ces zones?** Doit-on considérer qu'elles détiendront les superficies nécessaires à l'épandage? Ceci démontre bien que des certificats d'autorisation sont émis sans considération de la géographie d'un territoire.

En 1997, à Ste-Luce, 24 puits analysés présentaient une concentration de nitrate supérieure à la norme de qualité.¹¹ Somme-nous en droit de nous poser la question à savoir si le phénomène est créé depuis l'implantation de porcheries dans cette zone? On semble réticent à pointer du doigt l'industrie porcine et le ministère de l'Environnement ne semble pas posséder les moyens pour pousser plus avant l'analyse de tels dossiers. Selon des données tirées du programme Réseau-Rivières du ministère de l'Environnement, le consultant Guy Germain mentionne que des contaminants tels : azote, nitrate, phosphore, ont été retrouvés dans le versant aval des monts Notre-Dame qui s'écoule vers le lac Matapédia, reliés croit-on à l'exploitation agricole importante dans ce secteur de la Vallée et celui-ci croit que les ruisseaux de drainage de ce territoire sont potentiellement affectés.¹²

3.3 La surutilisation de l'eau potable.

L'élevage sur lisier liquide exige une consommation excessive d'eau potable. Une consommation de \pm 50 litres d'eau par jour est nécessaire par tête animale pour l'engraissement. Leur besoin en eau est tellement important pour nettoyer les bâtiments, nourrir les porcs d'une purée liquide, les abreuver et on doit considérer les besoins en eau des abattoirs. On doit se questionner à savoir si nous avons la capacité de répondre à cette demande, si cette eau est effectivement disponible et pour combien de temps? Considérant que le Québec produit environ 8 millions de porcs par année, nous atteignons la somme de 146 milliards de litres (38,6 milliards de

¹⁰ Zones d'activités limitées et production porcine, article 45, Règlement sur les exploitations agricoles, mise à jour novembre 2002

¹¹ Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, Environnement Québec, 4 décembre 2002, p. 21

¹² Étude d'impact sur l'environnement du projet de reconstruction de la route 132 à Val-Brillant, Conexen, Guy Germain Consultant, p. 27-28

gallons) par année pour la seule industrie d'engraissement porcine. La Salaison Brochu à St-Henri de Lévis affirme dans un article du Soleil qu'il utilise 1 134 000 litres (300 000 gallons) d'eau à l'heure.¹³ Considérant les mêmes 8 millions de porcs produits au Québec qui iront à l'abattage, nous retrouvons une consommation annuelle d'eau de 24 192 milliards de litres (6 400 milliards de gallons). L'utilisation abusive de l'eau potable à pour effet de générer un assèchement de la nappe phréatique. Notre regroupement est fort préoccupé par « l'hypothèque » que l'industrie porcine prend, et veut continuer de prendre après le moratoire, sur un bien qui est collectif. **Notre eau de consommation servira-t-elle en grande partie aux besoins de la grande industrie porcine?** Restera-t-il de l'eau à la consommation pour les générations futures?

Les redevances que se propose d'imposer le gouvernement provincial aux grands utilisateurs d'eau dans sa politique sur l'eau¹⁴ ne règlera pas le problème de base, la perte d'une ressource première. **On demandera aux citoyens de diminuer sa consommation d'eau; pourra-t-on en exiger autant des producteurs** lorsqu'ils auront reçu leur permis d'exploitation pour pouvoir à une entreprise détenant un grand nombre d'unités animales? Il est primordial qu'il faille d'ores et déjà contraindre toutes industries agricoles polluants à remettre le bien collectif utilisé dans son état original.

3.4 La détérioration des écosystèmes et des milieux fluviaux

Plusieurs espèces de salmonidés comme l'omble de fontaine (*salvelinus fontinalis*), le touladi (*salvelinus namaycush*) et le saumon atlantique (*salmo salar*) se retrouvent dans plusieurs cours d'eau de la Vallée.¹⁵ Ces espèces sont très sensibles à la pollution et constituent un patrimoine faunique d'une grande richesse. L'épandage de lisier liquide entraîne une augmentation de phosphore dans le réseau hydrographique du lac Matapédia. Une augmentation de phosphore dans le lac peut déclencher un processus

¹³ Eau contaminée à St-Henri, Journal Le Soleil, 18 février 2003

¹⁴ Lancement de la Politique nationale de l'eau, Assemblée nationale Québec, p. 6

¹⁵ Étude d'impact sur l'environnement du projet de reconstruction de la route 132 à Val-Brillant, Conexen, Guy Germain Consultant, p. 35

d'eutrophisation (stade final d'un lac) et réduire la zone d'habitat propice au touladi. Une étude menée en 1998 par Serge Rhéaume mentionne que la concentration de phosphore du lac Matapédia était de 7.6 µg/l (microgramme par litre) en dessous du seuil de 10 µg/l pour un lac oligotrophe¹⁶ (clarté de l'eau selon la profondeur). Compte tenu que nous sommes en 2003, donc quatre ans plus tard, il devient urgent pour notre association de **mener une étude afin de vérifier la concentration de phosphore dans le lac Matapédia**. Une augmentation significative de cet élément peut conduire à un accroissement de la matière organique et à un déficit de l'oxygène dissous dans « l'hypolimnion » (couche d'eau la plus profonde d'un lac, principal habitat du touladi). Lorsque l'on détecte ce processus, il est souvent déjà trop tard pour intervenir. Le saumon atlantique utilise les tributaires des eaux de bassin versant du lac Matapédia et de la rivière Matapédia pour sa reproduction. Une augmentation de la pollution agricole par le rejet de phosphore, antibiotiques et autres contaminants risque de dégrader sérieusement les sites de reproduction du roi de nos eaux. Il est donc impératif de protéger la rivière Matapédia et la tête du bassin hydrographique du Lac Matapédia. Nous devons prêcher par la **PRÉVENTION** et protéger nos milieux aquatiques.

Le lac Matapédia et la rivière Matapédia sont des plans d'eau dont la valeur est inestimable pour des générations de villégiateurs et de pêcheurs. Les traditions perpétuées durant des années par des familles de pêcheurs sont aux yeux de tous une richesse qui n'a d'égal que la joie de profiter de moments inoubliables sur le lac Matapédia. La pêche fait partie intégrante du quotidien pour les gens de la Matapédia. Si du jour au lendemain nous perdions ces activités de pêche pour une raison de pollution ou autres, alors la Vallée de la Matapédia perdrait un patrimoine faunique qui lui est propre ainsi qu'une partie de nous-mêmes qui s'envole. Voilà le cri du cœur des citoyens qui veulent conserver ce joyau pour des générations futures.

¹⁶ RHÉAUME Serge., Évaluation de la concentration en phosphore total dans les lacs à touladi (Salvelinus namaycush) de la région du Bas St-Laurent, Printemps 1998. Rapport d'étape, Faune et parcs du Québec. Direction régionale, p. 8

3.5 La pollution de l'air

Il est clairement démontré que les émanations gazeuses sont nocives à la santé publique, qu'elles sont génératrices de maladies respiratoires de plus en plus évolutives. Dans un document interne du ministère fédéral de l'agriculture, il est fait mention de la contamination des sols par les mégaporcheries, une recrudescence de certaines maladies respiratoires telles l'asthme, la bronchite et autres, provoquées par les émanations provenant des odeurs de purin de porc.¹⁷

L'épandage abusif de lisier versus les comportements déviants de certains éleveurs/engraisseurs d'animaux demeure une préoccupation inquiétante des citoyens. Le ministre Boisclair, dans sa politique de l'eau, tend à vouloir contrôler un peu plus les normes concernant le lisier plutôt que de l'éliminer et se donne jusqu'en 2010.¹⁸ Sept ans pour contaminer, c'est préoccupant. Les amendes imposées ne peuvent se substituer aux moyens de contrer les abus dont les effets sont irréversibles.

L'épandage à proximité des résidences représente une agression choquante et affecte la vie quotidienne des résidents. Certains citoyens de St-Valérien sont victimes de tels procédés. De tels gestes démontrent bien les difficultés de cohabitation du milieu agricole particulièrement l'industrie porcine et les autres activités d'une communauté.¹⁹ Nous constatons aussi l'incapacité ou la non volonté du ministère de l'Environnement d'intervenir dans de tels contextes.

Les normes établies pour un plan agro-environnemental de fertilisation (PAEF) sont-elles adaptées à l'environnement spécifique de chaque région? Les critères d'analyse d'un PAEF se doivent-ils d'être considérés de la même façon pour la grande région de Montréal et la Vallée de la Matapédia,

¹⁷ *Mégaporcheries, des risques importants pour la santé.* Ottawa Citizen, 19 mars 2002, tiré d'un document interne du ministère fédéral de l'agriculture

¹⁸ *Lancement de la politique nationale de l'eau,* Assemblée nationale Québec, p. 3

¹⁹ *Les risques à la santé associés aux activités de production animale,* ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, juin 2000

régions qui présentent une géographie bien différente? Est-ce bien la bonne méthode d'analyse de la capacité d'absorption des sols?

3.6 La déforestation et le déboisement abusifs

Les phénomènes de déforestation et de déboisement, dans le but d'acquérir des terres à des fins d'épandage de lisier, entraînent une perte d'habitat pour la faune et une dévalorisation de notre patrimoine forestier. **Nous pressentons le danger que nos terres se vendent aux plus offrants pour acquérir celles-ci uniquement à des fins d'épandage.**²⁰ Notre patrimoine est-il destiné à passer en des mains étrangères qui viendront prendre leur profit et s'en retourner en nous laissant un territoire dévasté? Ce processus est déjà entamé dans la Vallée de la Matapédia.

3.7 La contradiction du développement de l'industrie touristique et l'industrie porcine à grande échelle

Ces deux activités peuvent difficilement cohabiter. La Vallée de la Matapédia est un couloir qui relie les versants nord et sud de la péninsule gaspésienne. C'est un circuit touristique incontournable et nous nous devons de préserver le caractère de site exceptionnel du milieu matapédien. Les régions aux prises avec les problématiques de l'industrie porcine démontrent bien que cette activité s'est développée de façon plus intensive et plus productive au détriment des autres ressources du milieu.^(référence 20, p. 47) Une des activités importantes de la Vallée de la Matapédia est l'industrie récréotouristique. La pêche, la chasse, la mise en valeur des paysages, la piste cyclable Route verte, les ZEC Casault et Bas Saint-Laurent, la Seigneurie du Lac Matapédia, la réserve faunique de Dunière, le Club de golf Revermont, le Parc régional Val d'Irène sont des activités récréotouristiques pratiquées dans notre région.²¹ Quand il y aura des odeurs pestilentielles de déjection de porcs dans notre environnement, nous risquons fort de voir disparaître cette industrie. (Parlez-en à l'industrie touristique beauceronne)

²⁰ Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats, Société de la faune et des parcs du Québec, décembre 2002, p. 47

²¹ Étude d'impact sur l'environnement du projet de reconstruction de la route 132 à Val-Brillant, Conexen, Guy Germain Consultant, p. 35 et 39

3.8 L'utilisation abusive des antibiotiques et des hormones de croissance

Ces médicaments utilisés dans la production animale, se retrouvent dans nos eaux souterraines et dans nos assiettes. Un documentaire de Radio-Canada démontre bien la situation alarmante de l'utilisation de ces produits souvent à titre préventif.²² Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec mentionne l'inquiétude des scientifiques quant aux risques associés aux activités de productions animales.²³ Le milieu médical s'interroge sur le phénomène de résistance aux antibiotiques chez l'humain. On estime que seulement 10% des maladies d'origine hydrique sont rapportées au Canada.²⁴ Nous ne pouvons rester insensibles à ces sources d'information crédibles. Nous demandons, suite à ces données sur l'utilisation abusive de médication, de prendre au sérieux toutes les formes de pollution existantes et potentielles.

3.9 Les dimensions démesurées de ces nouvelles industries

La disparition des fermes traditionnelles au détriment d'industries plus intensives est à considérer. L'incapacité financière des petits agriculteurs d'investir dans une industrie durable exige un investissement plus important qu'ils ne peuvent plus assumer.²⁵

Depuis la nouvelle réglementation sur les exploitations agricoles, les projets à faible impact environnemental n'ont plus à faire l'objet d'une certification d'autorisation.²⁶ Nous nous retrouvons devant certaines ruses de l'industrie porcine de limiter le nombre d'unités animales (moins de 2 800 bêtes) afin de ne pas se soumettre à la réglementation du BAPE. Devons-nous comprendre

²² Des antibiotiques dans votre assiette, Animaux sous antibiotiques, Émission « Découverte », Radio-Canada

²³ Les risques à la santé associés aux activités de production animale, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, juin 2000, p. 1, 8^e considérant

²⁴ Votre santé et vous, Dispositif de traitement de l'eau pour la désinfection de l'eau potable, Santé Canada, 5 juin 2000), p. 1

²⁵ Mégaporcheries : des risques importants pour la santé, Ottawa Citizen, 19 mars 2002, tiré d'un document interne du ministère fédéral de l'agriculture

²⁶ Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, Environnement Québec, 4 décembre 2002, p. 23

ici que les impacts de ces petits projets ont un effet négligeable sur l'environnement? Nous croyons nécessaire de **procéder systématiquement à l'analyse de l'impact de chacun des projets qui s'incorpore au milieu et analyser globalement l'impact de tous ces projets sur l'environnement d'un même bassin versant.**

La faiblesse de création d'emploi dans ce secteur d'activité se fait sentir par l'utilisation de nouvelles technologies de robotisation et d'informatisation de l'industrie. Peu d'emploi est créé dans l'industrie de l'élevage et de l'engraissement.

Nous sommes de plus étonnés de la mission que se donne l'industrie porcine. Selon le discours de cette industrie, cette dernière se donne comme mission de développer la région du Bas Saint-Laurent. Pourtant, dans un passé assez rapproché, notre région était défavorisée pour le développement industriel de par sa situation géographique trop éloigné des grands centres. Cette situation génèrait une augmentation des coûts de transport. Le discours est aujourd'hui différent, les coûts de transport n'ont plus d'importance, l'industrie a besoin de terres.



Le gouvernement ne nous donne aucune garantie que nous serons protégés de l'industrie porcine, que nous ne vivrons pas la même situation que les autres régions abondamment polluées par cette industrie. Toutes les régions qui ont à leur actif des industries porcines à grande échelle depuis cinq ans présentent des signes de pollution fort inquiétants.

Dans un rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, la majorité des recommandations sont axées sur des problématiques déjà existantes dans des zones en surplus de lisier, quelques-unes à titre préventif.²⁷ Doit-on se rendre à un niveau extrême de pollution agricole pour que l'on

²⁷ Les risques à la santé associés aux activités de production animale, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, juin 2000

daigne prendre en considération les inquiétudes légitimes de la population?
Nous lançons un cri de détresse pour la préservation de notre environnement
immédiat mais aussi pour la majorité des régions du Québec.



**« Compromettre l'eau,
c'est compromettre la vie!!! »**

4. NOS RECOMMANDATIONS

- 4.1 La Vallée de la Matapédia est la seule région du Québec où des études pédologiques n'ont pas été effectuées.** Nous devons être en mesure d'évaluer la capacité d'absorption de notre bassin versant. C'est un préalable qui nous apparaît indiscutable. L'évaluation de l'aquifère par le gouvernement du Québec débutera en 2003.²⁸ **Tant et aussi longtemps que nous ne connaissons pas la composition de notre sol, nous recommandons qu'aucune méga industrie d'élevage ne voit le jour dans la Vallée de la Matapédia.**
- 4.2 Nous recommandons de miser sur des élevages sur litière seulement, de façon restreinte et non polluante, qui n'exige pas une grande consommation d'eau.** Nous possédons présentement dans la Vallée de la Matapédia ce type de production avec 150 truies et l'engraissement des porcelets. Cette méthode, après vérification auprès de son propriétaire, s'avère rentable pour une famille, ce qui devrait être le but principal. Cet agriculteur transforme son fumier solide en compost, produit très apprécié dans le milieu.²⁹
- 4.3 Nous recommandons une surveillance stricte, rigoureuse et respectueuse des schémas d'aménagement des MRC.** Réviser les orientations du gouvernement en matière d'aménagement afin de **donner le pouvoir aux MRC et aux citoyens de décider** quel type d'industrie ils veulent sur leur territoire.
- 4.4** Compte tenu que la population des municipalités de la MRC de la Matapédia n'a pas été consultée sur les projets d'implantation de mégaporcheres sur son territoire, **nous recommandons de créer**

²⁸ Lancement de la politique nationale de l'eau, Assemblée nationale Québec, p. 5

²⁹ Élever des porcs et plaire aux voisins, Journal Le Soleil, 3 mars 2003

une instance de concertation sur laquelle pourraient siéger des citoyens. Ces derniers auraient une porte d'entrée pour une gestion participative : être informés, consultés et écoutés. Le BAPE, déjà bien établi, pourrait créer une section qui évaluerait les doléances des citoyens sous forme de tribunal qui aurait un pouvoir décisionnel. **Le citoyen se retrouve bien souvent seul face à cette grande industrie envahissante** et ne détient aucun mécanisme pour donner son avis.

4.5 Nous demandons au gouvernement de revoir le rôle du ministère de l'Environnement. Ce dernier n'assume plus le rôle qui lui était dévolu soit, police de l'environnement. Le gouvernement doit s'assurer que le ministère applique de manière inflexible les normes établies en matière de protection à long terme de l'environnement.

4.6 L'environnement est un élément primordial pour la Vallée de la Matapédia en regard du développement de l'industrie récréotouristique. Cette industrie ne peut que survivre si elle conserve sa notion de milieu naturel sans altération causée par la pollution agricole, particulièrement l'activité porcine. **C'est non négociable.**



5. CONCLUSION

À ce jour, l'industrie porcine n'a pas démontré sa volonté de cohabiter avec les milieux environnants d'où la crainte des citoyens. L'expérience de d'autres régions telle Chaudière-Appalache dont 43% de ses puits sont contaminés²⁹ pour ne nommer que celle-ci, nous révèle à quel point notre environnement peut changer de façon drastique suite à l'implantation de mégaporcheres. Nous ne pouvons passer sous silence ces effets néfastes. Suite à toutes ces

²⁹ Environnement Québec veut en avoir le cœur net, Radio-Canada/nouvelles, 19 février 2002

informations, notre comité considère qu'il y a **un potentiel de risque inacceptable**, Nous ne voulons pas être les prochains cobayes et se faire dire après quelques années qu'il y a eu de « petites » erreurs de calcul et d'évaluation.

Nous prônons la **PRÉVENTION** et devons éviter que notre région, la Matapédia, se retrouve aux prises avec une atteinte maximale de la capacité du support en unités animales tel que vécu dans la région de Kamouraska.³⁰ **La pression sur l'environnement par l'industrie agricole déjà existante dans la région doit être considérée** et doit être un **facteur déterminant à l'analyse de tout nouveau projet** de l'industrie agricole avant d'être accepté.

Un temps d'arrêt s'impose, sans contrainte de temps limite, pour permettre une analyse approfondie des effets de l'industrie porcine sur tout le territoire québécois. Nous ne voulons pas devenir une poubelle mondiale pour subvenir aux besoins de la planète et remplir les coffres des compagnies par les exportations que procure cette industrie. Le gouvernement devra prouver aux citoyens que cette industrie peut être exploitée sans dommage à l'environnement ce qui, à notre point de vue, sera bien difficile à démontrer.

Aurons-nous à vivre un contrôle de l'État québécois par l'industrie porcine qui contaminera les réserves d'eau potable et la faune aquatique du Québec. Quel touriste sera attiré par pareille hécatombe?

Tant et aussi longtemps que cette industrie ne tiendra pas compte de l'ensemble de la réalité qui compose la société dans laquelle ces activités s'implantent (population, réserve d'eau potable, fragilité de la faune, de la flore) ainsi que de l'industrie touristique déjà existante, **elle suscitera une confrontation permanente avec le milieu.**

Pour tout dire, **qui peut accepter cette agression environnementale sans résister jusqu'à la dernière lueur d'espoir !!!** car, ce qu'un comité de citoyens peut entrevoir n'est que la pointe de l'iceberg et seulement une étude approfondie de la réalité pourra nous donner des réponses.

³⁰ Problématique régionale en rapport avec le dossier de l'industrie porcine, Michel Laferrière, biologiste à la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Bas Saint-Laurent

BIBLIOGRAPHIE

Étude d'impact sur l'environnement du projet de reconstruction de la route 132 à Val-Brillant, Conexen, Guy Germain Consultant.

HADE A., NOS LACS : les connaître pour mieux les protéger, Édition Fides, 2002

Les risques à la santé associés aux activités de production animale, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, juin 2000

Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, Environnement Québec, 4 décembre 2002

Que faire si l'eau de mon puits est contaminée?, Environnement Québec

Lancement de la Politique nationale de l'eau, Assemblée nationale Québec

Règlement sur les exploitations agricoles, Gouvernement du Québec, 2002, annexe II

Zones d'activités limitées et production porcine, article 45, Règlement sur les exploitations agricoles, mise à jour novembre 2002

RHÉAUME S., Évaluation de la concentration en phosphore total dans les lacs à touladi (Salvelinus namaycush) de la région du Bas St-Laurent, Printemps 1998. Rapport d'étape, Faune et parcs du Québec. Direction régionale

Mégaporcheries, des risques importants pour la santé. Ottawa Citizen, 19 mars 2002, tiré d'un document interne du ministère fédéral de l'agriculture

Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats, Société de la faune et des parcs du Québec, décembre 2002

Des antibiotiques dans votre assiette, Animaux sous antibiotiques, Émission « Découverte », Radio-Canada

Votre santé et vous, Dispositif de traitement de l'eau pour la désinfection de l'eau potable, Santé Canada, 5 juin 2000

Environnement Québec veut en avoir le cœur net, Radio-Canada/nouvelles, 19 février 2002

Problématique régionale en rapport avec le dossier de l'industrie porcine, Michel Laferrière, biologiste à la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Bas Saint-Laurent

Élever des porcs et plaire aux voisins, Journal Le Soleil

Références

fait du concassé de différentes grosseurs. Sur le site de cette carrière, on y retrouve une usine de fabrication de béton bitumineux.

6.5.8 SOLS CONTAMINÉS

Suite aux inventaires sur le terrain et à la consultation des diverses informations disponibles, il appert qu'aucun indice particulier ne laisse croire à la présence de sols contaminés dans la zone. Les utilisations agricoles et le faible développement du milieu (résidences permanentes et secondaires) caractérisent la zone d'étude. Le seul usage pouvant potentiellement générer une contamination serait la station-service localisée le long de la route 132, en raison de la présence de réservoirs d'essence souterrains.

6.6 MILIEU AGRICOLE

Les basses terres de la rivière Matapédia et ses vallées tributaires se prêtent bien, de manière générale, à l'activité agricole. Le projet à l'étude se situe en bordure du lac Matapédia, longe le chemin de fer et traverse des terres agricoles en exploitation. Il n'y a cependant aucun site d'exploitation agricole dans le secteur concerné par l'étude. Par contre, à l'extrémité ouest du projet, sur le lot 204, est présente une grange-étable en opération où on retrouve des taures laitières en hivernant.

La zone à l'étude est relativement plane avec une légère pente vers le nord (vers le lac Matapédia) et au sud du chemin de fer, une légère pente en direction sud-est. Les cours d'eau William Malenfant et D'Astous, présents dans la zone, sont des voies d'eau importantes pour assurer le drainage des terres agricoles du secteur concerné.

La végétation qu'on retrouve dans cette zone d'étude est constituée principalement de plantes cultivées et de boisés. Les plantes cultivées sont des plantes fourragères de la famille des graminées et des légumineuses. Les graminées qu'on y cultive sont le fléole (mil), le brome et le dactyle, alors que les légumineuses sont la luzerne, le trèfle rouge à deux coupes et le lotier. Des céréales à paille telles l'orge, le blé et l'avoine, sont également cultivées. Les boisés sont constitués, d'une forêt mixte composée principalement de feuillus et de conifères.

6.6.1 CONTEXTE RÉGIONAL

Au cours des deux dernières décennies, on a observé dans la région du Bas-Saint-Laurent, comme dans la M.R.C. de La Matapédia et comme d'ailleurs dans l'ensemble du Québec, une baisse du nombre de fermes et de la superficie agricole totale, alors que la superficie moyenne par entreprise agricole s'est accrue.

Par exemple, en comparant les années 1995 et 1996, on observe que le nombre de fermes dans le Bas-Saint-Laurent a baissé de l'ordre de 14,2 %, pour se situer à 2 398 fermes. Moteur principal de l'économie du Bas-Saint-Laurent, comme dans la M.R.C. de La Matapédia, l'agriculture constitue une activité économique importante pour cette région. On assiste depuis plus de dix ans à une consolidation des fermes laitières, à une montée de la production de bœuf de boucherie, de la production ovine, de la production porcine et de la production de petits fruits.

Le territoire de la municipalité de Val-Brillant se retrouve presque en totalité en zone verte. Les sols dans certaines parties de la municipalité sont moins exploités, dû en partie à une moins bonne qualité des sols. Par contre, les surfaces de sol présentant moins d'attrait sont minimales et on n'en retrouve aucune dans la zone d'étude.

Production	Val-Brillant	Zone d'étude
Laitières	18	3
Bovins	4	1
Ovins	2	--
Céréales-fourrages	1	1
Petits-fruits	2	1

Sources : Bureau de renseignements agricoles, MAPAQ, Amqui

6.6.2 PROFIL AGRICOLE

La zone à l'étude est assujettie à certaines contraintes naturelles, comme un plus faible nombre de degrés-jours, une plus faible quantité d'unités thermiques et une topographie variant de plat, à légère pente et parfois à un peu plus accidenté. Ces contraintes ne posent aucune restriction majeure pour les productions agricoles, telles que les grandes cultures, fourrages, céréales et pâturage. Il faut spécifier que la zone d'étude, étant située dans la vallée du lac Matapédia à proximité du lac, jouit d'un microclimat et d'un bon niveau d'humidité. Ce microclimat atténue les contraintes antérieurement mentionnées quant aux degrés-jours et à l'unité thermique. Ce phénomène naturel favorise la pousse des fourrages, des céréales, des

Tableau 6.5
Caractéristiques des fermes de Val-Brillant (1996-1997)

	Nombre de fermes	Nombre de têtes	Moyenne de têtes par ferme
Cheptel laitier	18	752	41,7
Zone d'étude	3	193	64,3
Cheptel de vaches de boucherie	4	206	51,5
Zone d'étude	--	--	--
Cheptel d'ovins, brebis	2	350	175
Zone d'étude	--	--	--
Production de céréales et de fourrage	--	--	--
Zone d'étude	1	--	--
Production de petits fruits	2	--	--
Zone d'étude	1	--	--

Source : Bureau de renseignements agricoles, MAPAQ, Amqui

pâturages, pour donner des rendements bénéfiques pour l'agriculture. Les tableaux 6.4 et 6.5 font état de la situation agricole à Val-Brillant.

6.6.3 UTILISATION AGRICOLE

La municipalité de Val-Brillant est reconnue depuis toujours pour sa forte activité agricole. En comparaison avec des municipalités de même taille dans la M.R.C. de La Matapédia, Val-Brillant se démarque par l'utilisation quasi-complète de son territoire agricole.

Dans la zone d'étude, on dénombre 7 propriétaires agricoles, occupant les 16 lots du Rang 1 (du lot 185 ptie à proximité de la route Lauzier au lot 206 ptie). De ce nombre, seulement 1 lot est actuellement en location (lot 200 ptie) par un autre producteur, aussi propriétaire du lot voisin (voir carte 6.4).

Tableau 6.6 Détail des superficies reliées à l'activité agricole dans Val-Brillant (en hectares)

	Val-Brillant	Zone d'étude
Superficie totale	4 655,3	1315,9
Superficie en culture	2 984,7	1 043,7
Superficie en fourrage	1 691,6	--
Superficie en céréales	732,0	--
Superficie en pâturage	553,1	--

L'utilisation agricole des terres de la zone d'étude est presque entièrement consacrée à la production laitière. Tel qu'illustré au tableau 6.6, la forte proportion des terres est vouée à l'agriculture. Le couvert forestier est dans l'ensemble peu important, environ 20,7 % dans la zone d'étude. Selon la répartition établie au tableau 6.6, les grandes cultures constituent l'utilisation prédominante du sol agricole. Celles-ci regroupent les cultures fourragères, céréalières et par extension, les pâturages améliorés. Les cultures fourragères (surtout le foin) sont très répandues dans la zone d'étude. Le mil, le brome, la luzerne et le trèfle rouge à deux coupes sont les plantes fourragères les plus utilisées. Les céréales, telles que l'orge et le blé, sont d'abord cultivées pour l'autosuffisance des troupeaux.

Dans la zone d'étude, on produit des fourrages et surtout des céréales en quantité supérieure que pour seulement l'autosuffisance des troupeaux. Les surplus sont vendus sur le marché local. Les cultures spécialisées regroupent principalement la culture des petits fruits et du maraîchage. Deux producteurs dans la municipalité de Val-Brillant cultivent huit hectares en petits fruits et en horticulture. On retrouve également un producteur de petits fruits et de maraîchage. Par ailleurs, dans la zone d'étude, on ne retrouve aucune sylviculture, ni exploitation forestière.

Tableau 6.7 Grandeur moyenne des superficies par ferme en hectare

	Val-Brillant	Zone d'étude
Superficie totale	172,4	219,3
Superficie en culture	110,5	173,9

Source: Bureau de renseignements agricoles, MAPAQ, Amqui 1997.

Le tableau 6.8 présente les caractéristiques des lots agricoles présents dans la zone d'étude. Près de 72,6 % des lots sont en culture, alors que seulement 21,6 % de ceux-ci sont drainés.

Tel que précisé précédemment, les types de culture sur ces terres sont essentiellement associés aux céréales et au fourrage. Aucun pâturage n'est présent dans la zone d'étude.

municipaux), où les principaux contaminants sont l'azote, les nitrates, et le phosphore. Les apports de contaminants seraient essentiellement d'origines agricole et municipale. Compte tenu que le territoire d'étude est essentiellement agricole, on peut penser que les ruisseaux de drainage de ce territoire sont potentiellement affectés par les activités agricoles, à l'exception du ruisseau Lauzier qui sert de source d'approvisionnement en eau pour la municipalité de Val-Brillant. La partie amont de ce ruisseau est majoritairement boisée et la prise d'eau de la municipalité se situe à l'amont de la zone cultivée.

6.3.3.3 LES PUIITS D'EAU POTABLE

Selon un rapport produit par le Service géotechnique et géologique du ministère des Transports en novembre 1999, un total de 28 puits serait présent sur les 29 propriétés riveraines au projet. Vingt (20) de ces puits sont des puits artésiens, alors que les autres sont des puits de surface (7) et une source.

Dix-sept (17) puits ont fait l'objet d'analyses bactériologiques et physico-chimiques, afin de déterminer la qualité de l'eau. Ces analyses ont démontré une contamination bactériologique (coliformes fécaux) dans 9 des puits analysés et des anomalies (turbidité, fer, chlorures) ont été notées au niveau des paramètres physico-chimiques dans l'eau de 7 puits.

Rappelons que l'écoulement de l'aquifère dans ce secteur se fait du sud vers le nord, soit vers le lac Matapédia.

6.4 MILIEU BIOLOGIQUE

6.4.1 LA VÉGÉTATION

6.4.1.1 ZONE ET DOMAINE DE LA VÉGÉTATION FORESTIÈRE

Selon Thibault (1985, 1988), on retrouve au niveau du Québec méridional, trois grandes zones de végétation forestière: la zone de la forêt coniférienne, la zone de la forêt mixte et la zone de la forêt feuillue. Chaque zone est par la suite subdivisée en domaine en fonction des types dominants de couvert forestier en milieu mésique et en l'absence de perturbation récente. Thibault a ainsi défini 17 domaines.

La végétation de la région de la Matapédia appartient à la zone de la forêt mixte, laquelle est subdivisée en 4 domaines de végétation. La zone d'étude s'inscrit dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune.

6.4.1.2 PHYSIONOMIE DE LA VÉGÉTATION

La composition et la physionomie de la végétation de la zone d'étude, ainsi que celle à l'échelle régionale, ont été modélées par la vocation agroforestière de la région de la Matapédia. En effet, les terres possédant un potentiel pour l'agriculture et l'exploitation forestière sont fortement exploitées par ce type d'utilisation.

La couverture végétale présente une physionomie qui varie selon l'utilisation ou l'usage qui est fait du sol. Les principaux types de couverts rencontrés dans la zone d'étude consistent essentiellement en surfaces vouées à l'agriculture et leurs friches, en surfaces boisées arborescentes et arbustives, en des parties aquatiques et enfin, en superficies rurales vouées à l'urbanisation ou à la villégiature (carte 6.2).

Le couvert herbacé

C'est le couvert herbacé qui prédomine dans la zone d'étude. Il n'est pas exclusivement constitué par la zone agricole; cependant, celle-ci y occupe une place prépondérante. Les surfaces agricoles prennent l'aspect d'une prairie sèche établie dans un relief plat, que découpe le drainage de surface. Les graminées de culture dominant en abondance dans cette prairie. Les pâturages et les champs de céréales se côtoient dans une plaine constituée de till, entrecoupés ça et là par des bordures arbustives ou arborescentes. Dans les zones urbanisées, le couvert herbacé est constitué par des surfaces engazonnées.

www.conexen.com/132 a Val-Brillant

Avec la descente du niveau du lac, les mouvements littoraux (courants, vagues) ont remanié les matériaux déjà en place, du moins en surface. Dans la partie ouest de la zone d'étude, une ondulation de relief allongée, parallèle à la rive actuelle du lac, laisse supposer l'emplacement d'une flèche littorale résultant des courants du paléolac Matapédia.

Les matériaux

Les dépôts morainiques se retrouvent principalement dans les grandes dépressions. Sur les hautes terres, ces dépôts sont généralement discontinus. Leur épaisseur peut atteindre 100 m dans les vallées mais habituellement beaucoup moins sur les versants. Dans la zone d'étude, le till est probablement beaucoup moins épais, compte tenu de la présence d'affleurements rocheux en bordure du lac et de la route 132 et de la présence des collines au sud du territoire.

Dans cette région, la partie fine de ce till est un "diamicton déposé directement par la glace, de couleur gris olive à gris foncé; compact, silto-sableux (45% silt, 38% sable) et carbonaté (13-18%); partiellement décarbonaté en surface" (Desmarais, L., 1988). L'ensemble de la zone d'étude est couverte par ce till. D'ailleurs, ce dernier a été remanié en surface, dont la présence d'une flèche littorale dans la partie ouest reflète l'évolution du milieu et la présence de matériel très fin dans les dépressions (reflétée par une plus grande rétention de l'humidité des sols et identifiable à la couleur sombre sur les photos aériennes). Sur les versants au sud de la zone d'étude, on retrouve un till de contact non remanié avec la présence de kettle.

6.3.3 LES CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES

6.3.3.1 BASSINS VERSANTS

Dans les Appalaches, le réseau hydrographique est de type orthogonal (influencé par la structure du substratum) et converge vers deux axes majeurs de drainage, le fleuve Saint-Laurent sur le versant nord des monts Notre-Dame et vers la baie des Chaleurs sur le versant méridional. L'abondance de rapides et de chutes témoigne d'une surimposition ou d'une reprise des processus d'érosion au cours de l'Holocène.

Ruisseaux	Bassin versant (km ²)		
	Total	Zone d'étude	Débit (L/s)
Saint-Laurent	19,10	0,05	400
Lauzier	15,86	0,85	304
D'Astous (Normand)	8,45	2,23	162
W.-Malenfant	1,17	0,95	22
Ruissellement direct	N/A	1,26	N/A
TOTAL		5,34	

Val-Brillant se situe dans le bassin versant méridional du lac Matapédia, lequel se situe à l'amont de la rivière Matapédia qui se déverse dans la baie des Chaleurs. La zone d'étude est drainée directement dans le lac Matapédia par quelques ruisseaux dont les ruisseaux Lauzier, d'Astous, Saint-Laurent et William-Malenfant. Près de 24% de la zone d'étude est drainée directement par ruissellement ou par des fossés mineurs (carte 6.2).

Le débit spécifique de la partie amont de la rivière Matapédia (amont de Amqui) est de 19,17 L/s/km². En utilisant ce débit spécifique, on peut évaluer le débit des ruisseaux entre 22 L/s (ruisseau W.-Malenfant) et 400 L/s pour le ruisseau Saint-Laurent. Par comparaison, le débit (module) de la rivière Matapédia à Amqui est de 10,7 m³/s. L'importance de ces ruisseaux est donc mineure.

6.3.3.2 LA QUALITÉ DE L'EAU

Selon les données tirées du programme Réseau-Rivières²⁰, il semble que globalement les rivières du versant méridional des monts Notre-Dame soient de bonne qualité dans les tronçons amont (sauf pour la couleur qui résulterait de l'abondance de débris ligneux dans les cours d'eau en provenance des parterres de coupe), mais de qualité moyenne dans les secteurs aval (dépassement des critères pour la protection des activités de contact direct principalement à proximité des secteurs de rejets

²⁰ Le Réseau-Rivières est un programme de suivi de la qualité des eaux, programme géré par le ministère de l'Environnement et de la Faune. Il comporte trois types de stations d'échantillonnage: des stations principales pour détecter les variations temporelles significatives de la qualité de l'eau; des stations secondaires pour compléter le portrait spatial de qualité; et des stations témoins pour qualifier l'état naturel de l'eau.

Entre l'intersection de la voie ferrée et l'embouchure du ruisseau dans le lac Matapédia, on note la présence de plusieurs murs de bois de part et d'autre du ruisseau. Le lit y est rocailleux et la végétation des rives y est principalement arbustive. À proximité de son embouchure, le ruisseau traverse une mince bande boisée constituée principalement de peuplier faux-tremble, de sapin baumier et d'épinette blanche. Sur la dernière portion, juste avant de déboucher dans le lac, le ruisseau s'élargit. Dans cette dernière portion, la végétation est principalement herbacée, mais comporte également quelques massifs arbustifs. Le substrat est constitué de pierres, de galets et de blocs de différentes dimensions puis, plus en aval, de gravier et de sable.

Le lac Matapédia

Comme on peut le constater à la carte 6.3, la portion en bordure du lac a été passablement perturbée par l'implantation d'espaces voués à la villégiature ainsi que d'espaces urbains. On note en effet la présence de nombreux chalets, de résidences principales, d'un parc urbain, d'un terrain de camping et d'une marina à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude.

Le rivage du lac est le plus souvent constitué d'une plage dégagée où l'on retrouve des matériaux tels sable, gravier et pierres et où la végétation est représentée par une strate herbacée peu dense et très dispersée. En s'éloignant vers les terres, on retrouve une bande boisée plus ou moins présente, selon les perturbations qu'a subies le milieu. Ces peuplements arborescents sont principalement représentés par le peuplier faux-tremble, le sapin baumier et l'épinette blanche.

Le ruisseau St-Laurent

Localisé à proximité de la limite nord-ouest de la zone d'étude, ce petit ruisseau d'environ trois (3) à quatre (4) mètres de largeur possède une faible profondeur (25-50 centimètres). Son lit est constitué de gravier et de pierres. En amont de son intersection avec la route 132, le ruisseau draine les terres agricoles. La pente des berges est faible et la végétation y est strictement herbacée. En aval, la végétation y est arbustive et arborescente, les rives et la pente du lit deviennent plus accentuées, le débit augmente avec présence à quelques endroits, de petites cascades. L'eau y est claire.

Le ruisseau Malenfant

C'est un petit ruisseau légèrement encaissé d'environ deux (2) à quatre (4) mètres de largeur. En aval de l'intersection du ruisseau avec la route 132, les rives possèdent une pente plutôt forte (1:2) et elles sont colonisées par une végétation arbustive dense puis, aux abords du lac, par une strate arborescente composée de peuplier faux-tremble, de sapin baumier et d'épinette blanche. L'eau y est turbide.

Le ruisseau Lauzier

Dans le secteur de la route 132, ce ruisseau, d'une largeur d'environ cinq (5) mètres, possède une faible profondeur (25-50 centimètres et une pente nulle). Coulant sur un substrat rocheux, le débit y est moyen. En amont de la route 132, il draine de vastes superficies agricoles. De ce côté, la pente est moyenne (2:1) et les pentes sont colonisées par une végétation arbustive et un couvert herbacé.

En aval de la route 132 jusqu'au secteur de la rue Saint-Pierre, la vocation agricole diminue peu à peu, les pentes des berges et du lit augmentent, le ruisseau devient plus encaissé (dénivellation de trois à quatre mètres), le débit s'accroît et la végétation fait place à un couvert arbustif dense et à une strate arborescente. Le substrat est constitué de gravier. Les berges sont artificialisées à certains endroits par la présence de murs de soutènement en pierre ou en bois, d'un ou des deux côtés du ruisseau. Le milieu bâti est de plus en plus présent.

Dans le secteur situé entre la rue Saint-Pierre et le lac Matapédia, le milieu devient plus urbanisé (résidentiel, marina) et ses abords sont artificialisés. Coulant sur un substrat rocheux, encaissé entre des murs de soutènement, le ruisseau possède une largeur de deux (2) à quatre (4) mètres, une profondeur d'environ un (1) mètre et une pente de 0 à 5%. Le débit y est élevé.

Potentiel des cours d'eau pour la faune aquatique

Compte tenu de la nature du substrat en place, constitué la plupart du temps par de gros galets et par l'absence de gravier fin, les cours d'eau décrits dans cette section présentent, à l'intérieur du secteur étudié, un potentiel limité pour la reproduction des espèces de poissons d'intérêt,

notamment les salmonidés. Ces milieux peuvent cependant constituer des aires d'alevinage intéressantes pour ces espèces de poissons. Au cours des dernières années, plusieurs consultations fauniques demandées par le ministère des Transports auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (maintenant le ministère de l'Environnement et de la Faune), ne révèlent aucune particularité notable en termes d'intérêt pour la faune piscicole et considèrent l'intérêt de ces ruisseaux comme «marginal».

6.4.3 LA FAUNE

Les terres situées à l'intérieur de la zone d'étude sont de tenure privée et on n'y retrouve donc aucun habitat faunique cartographié en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

La M.R.C. de La Matapédia a procédé à la révision de son schéma d'aménagement, dans lequel elle présente les résultats d'un inventaire plutôt exhaustif du territoire à l'étude. Lors de cette révision, la M.R.C. s'est attardée à répertorier les habitats fauniques reconnus par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les territoires présentant un intérêt au niveau de la flore, tant à des fins d'interprétation que de recherche ou d'expérimentation, ainsi que les milieux naturels présentant un intérêt particulier en vue de la conservation de la faune ou de la flore, sans pour autant que ces milieux ne fassent l'objet d'une reconnaissance par voie législative. Or, dans les limites de la zone d'étude, elle n'a recensé aucun territoire d'intérêt écologique.

Mammifères terrestres

Compte tenu de la dissémination des parcelles boisées dans la zone d'étude ou à proximité, le milieu présente peu d'intérêt pour la grande faune. Dans les champs, les lisières, îlots et parcelles boisés, on peut retrouver le renard et le coyote, à la recherche de nourriture. Il est également possible d'y rencontrer la mouffette, le porc-épic et le lièvre. La marmotte ainsi que les petits rongeurs constituent une population importante de mammifères terrestres pour des prédateurs de toutes sortes : oiseaux de proie diurnes et nocturnes, renards et coyotes.

Mammifères aquatiques

Le rat musqué utilise les fonds de ravins et les bordures de cours d'eau comme habitat. Pour lui être propices, ces habitats doivent pouvoir supporter des herbiers aquatiques, lesquels sont absents dans la zone d'étude. La densité du rat musqué dans la zone d'étude est donc faible. Dans le cas du castor, on ne dénote aucun signe d'activité récente. De plus, aucune concentration de mammifères ou habitat jugé sensible n'ont été observés dans la zone d'étude, y compris pour les reptiles et les amphibiens.

Enfin, aucune mention ne désigne le territoire à l'étude comme supportant la population d'une espèce de la faune vertébrée désignée menacée ou vulnérable par réglementation. Les observations faites sur le territoire laissent croire qu'aucune de ces espèces ne serait présente, pas plus que leur habitat.

Faune piscicole

• Lac Matapédia

Selon le MEFQ, le lac Matapédia est probablement un des meilleurs lacs à touladi²¹ (*Salvelinus namaycush*), avec le lac Témiscouata, pour la région. On y aurait aussi confirmé la présence d'éperlans (*Osmerus mordax*). Enfin, l'omble de fontaine²² (*Salvelinus fontinalis*) serait également présente.

• Rivière Matapédia

Selon Saumon Québec, on retrouve dans la rivière Matapédia, outre le saumon (*Salmo salar*), au moins huit (8) autres espèces de poissons. Il s'agit, par ordre d'importance, le chabot visqueux

²¹ Touladi : aussi communément appelée truite grise, truite de lac, omble gris

²² Omble de fontaine : aussi appelée truite mouchetée, truite saumonée

(*Cottus cognatus*), le gaspareau (*Alosa pseudoharengus*), le naseux noir (*Rhinichthys atratulus*), l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), le meunier noir (*Catostomus commersoni*), le méné de lac (*Coxesius plumbeus*) et la lotte (*Lota lota*). La rivière Matapédia est considérée comme l'une des plus importantes rivières à saumon de l'Est-du-Québec. Séparant géographiquement la Gaspésie du Bas-Saint-Laurent, elle prend sa source dans le secteur du lac Matapédia et coule sur une distance de 65 km avant de se jeter dans la rivière Restigouche, à la hauteur de la municipalité de Matapédia.

D'un point de vue régional, les habitats fauniques répertoriés se retrouvent principalement en territoire non organisé, dans les secteurs au sud du lac Matapédia (ZEC Casault, Réserve de Dunière), ainsi que dans les municipalités de Saint-Alexandre des Lacs, Causapscaï, Saint-Jacques le Majeur.

• Les ruisseaux de la zone d'étude

De façon générale, il est possible de retrouver la plupart des espèces décrites pour le lac et la rivière Matapédia, mais en particulier les salmonidés. Comme mentionné précédemment, compte tenu des données fournies par le ministère de l'Environnement et de la Faune au cours des dernières années, l'intérêt de ces ruisseaux est considéré «marginal».

Faune aviaire

Afin d'établir un portrait exhaustif des espèces d'oiseaux fréquentant le secteur, la base de données ornithologiques ÉPOQ, gérée par l'Association québécoise des groupes d'ornithologues, a été consultée dans le cadre du mandat (communication personnelle, M. Jacques Larivée, coordonnateur ÉPOQ).

La base de données ornithologiques ÉPOQ (Étude des populations d'oiseaux du Québec) contient une copie électronique des Feuillots d'observations quotidiennes des oiseaux du Québec. Depuis plus de 50 ans, plusieurs ornithologues du Québec enregistrent systématiquement leurs observations quotidiennes sur ces feuillets. À ce jour, la banque dispose de plus de 322 000 comptes rendus de sorties ornithologiques, sur lesquels sont enregistrées 4 500 000 mentions circonstanciées (date de l'observation, nom du lieu, latitude-longitude, nombre d'individus observés, identification des observateurs, notes diverses, numéro du feuillet).

La base de données est alimentée en continu par les Clubs et Sociétés ornithologiques (32 organismes à ce jour) membres de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO) répartis à la grandeur du Québec méridional.

Selon le contenu de la banque, pour le secteur Val-Brillant – Amqui – lac Matapédia, 691 comptes rendus d'observations quotidiennes des oiseaux ont été faits au cours des 11 dernières années (1990-2000). Les observateurs ont rapporté 8 300 mentions référant à 166 espèces. Selon le coordonnateur, ces données permettent d'établir une liste des espèces très représentative de la réalité ornithologique du secteur. L'annexe 3 présente la liste complète des espèces d'oiseaux répertoriées dans le secteur Val-Brillant-Amqui-Lac Matapédia pour la période considérée.

6.5 MILIEU HUMAIN

6.5.1 CONTEXTE RÉGIONAL

La vallée de la rivière Matapédia fait figure à part parmi les diverses régions du Québec. Outre son importante ressource forestière²³, qui profite à l'exploitation de la matière ligneuse et au développement d'industries dans ces secteurs traditionnels de transformation, la vallée de La Matapédia se distingue aussi par ses activités agricoles (productions laitière, ovine et bovine), minières, mais également touristiques et récréatives. La vallée de la Matapédia est l'une des portes de la Gaspésie et offre de surcroît de magnifiques paysages à l'usager circulant sur la route principale ceinturant la Gaspésie, soit la route 132. Le territoire de la Matapédia, lequel couvre près

²³ Corporation de développement et de promotion économique de la Matapédia (Site Internet)

de 5400 km², compte une vingtaine de municipalités regroupant plus de 21 000 personnes, au nombre desquelles figure la municipalité de Val-Brillant.

La zone d'étude retenue englobe une partie du territoire de la municipalité de Val-Brillant, à l'ouest du noyau de village actuel.

Le profil démographique de la M.R.C. de La Matapédia pour la période s'étendant de 1961 à 1991 montre qu'une chute importante a été enregistrée, particulièrement entre 1961 et 1976 (perte d'environ 10 000 personnes) et que depuis, cette baisse s'est quelque peu atténuée (perte de 1300 personnes). Malgré cette baisse globale de la population résidante, il a été noté que les divers centres urbanisés, tels Amqui, se sont renforcés au fil des ans, au profit des autres municipalités constituantes de la MRC de La Matapédia. Les villages dits satellites, tels Val-Brillant, Lac-au-Saumon et Saint-Léon-le Grand, ont connu, pour leur part une légère baisse ou une stagnation de leur population. La population de Val-Brillant, qui représentait en 1991, 4,9% de la population totale de la M.R.C., a connu une baisse relativement importante de population en termes absolus (perte de 106 personnes entre 1981 et 1991, soit -9,6%), supérieure au taux enregistré pour les trois municipalités satellites (-8%) et de la M.R.C. (-5,9%).

Selon le Bureau de la statistique du Québec, cette tendance à la décroissance devrait se poursuivre dans les années à venir (horizon considéré 2006).

6.5.2 UTILISATION DU SOL

L'utilisation du sol a été traitée essentiellement pour la zone d'étude définie précédemment et se veut le reflet des fonctions actuellement en place sur le territoire correspondant à cette zone.

L'analyse de l'utilisation du sol actuelle dans la zone révèle une multitude d'occupations différentes du territoire: noyau urbanisé, agriculture, foresterie, villégiature et récréation, etc., lesquelles sont décrites plus en détail dans la présente section. Les divers éléments inventoriés ont été représentés sur la carte intitulée « Milieu humain » (carte 6.3).

Domaine bâti

Le milieu bâti se présente sous deux formes distinctes dans la zone d'étude. La première fait référence à un milieu bâti plus structuré, lequel correspond au noyau de village de Val-Brillant. Celui-ci, localisé en grande partie au nord de la route 132, ne couvre qu'une petite partie de la zone d'étude (secteur nord-est). Il se caractérise dans cette partie, par un domaine bâti plus concentré, où s'entremêlent les fonctions résidentielles, commerciales et récréatives.

À l'image de l'évolution démographique caractérisant la municipalité de Val-Brillant et la M.R.C. de façon générale, le développement urbain fut relativement limité et ponctuel. D'ailleurs, aucun projet résidentiel important n'est actuellement connu à Val-Brillant. Le domaine résidentiel retrouvé dans cette portion de la zone d'étude est relativement récent, si l'on en juge par l'apparence extérieure des quelques habitations localisées le long des rues perpendiculaires (rues Lauzier et D'Amours) et parallèles (rue Saint-Pierre) à la route 132.

Plus à l'ouest sur la route 132, on retrouve un milieu bâti dispersé et linéaire le long de cet axe (bâti agricole, bâti résidentiel isolé et de villégiature (chalet, maison mobile)). Précisons que l'extension de cette forme de développement est limitée, en raison des réglementations en vigueur (Loi sur la protection du territoire agricole, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).

Fonction commerciale

La fonction commerciale se concentre essentiellement le long de la route 132, depuis presque la route Lauzier et le viaduc de la voie ferrée, si l'on fait exception d'une petite cantine localisée à quelques centaines de mètres plus au nord du viaduc, le long de la route 132. L'inventaire sur place a permis de noter que cette structure commerciale compte très peu d'établissements (5) et est peu diversifiée; ces commerces se rattachent au secteur de l'automobile (2 postes d'essence), une entreprise reliée à la décoration et enfin, deux reliées à la réparation (machinerie agricole).

6.5.3 PLANIFICATION LOCALE ET RÉGIONALE

La présentation résumée des principaux éléments du Schéma d'aménagement de la M.R.C. de La Matapédia (version révisée du mois de juin 1997) concernés par la zone d'influence du projet, permet de bien saisir la dynamique du milieu.

Pour son schéma d'aménagement, la M.R.C. de La Matapédia a défini de grandes orientations qui se veulent les aspirations des matapédiens quant à leur milieu de vie. Pour l'exercice de réflexion et de consultation relativement aux principaux enjeux de la région, certains d'entre eux (cinq au total) ont été priorisés en raison de leur importance et de leur incidence en termes d'aménagement. Ces enjeux sont:

- les interactions entre les divers activités et usages présents sur le territoire;
- la préservation d'un environnement naturel;
- la qualité du cadre naturel et bâti;
- la santé et la sécurité des personnes et de leurs biens;
- et enfin, le mode d'occupation à privilégier dans un contexte de dévitalisation des milieux ruraux.
- De ces enjeux, ont découlé de grandes orientations qui définissent les lignes directrices d'actions à entreprendre sur le territoire de la M.R.C.

Au niveau des grandes affectations du territoire, la municipalité de Val-Brillant est comprise dans les affectations urbaine (noyau du village) et agricole (reste du territoire municipal). Les berges du lac Matapédia (dont celles de la zone d'étude), ainsi que le lac sont identifiées comme le Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia, lequel s'étendra sur environ 170 km², soit sur les 37 km² du lac et sur les 133 km² de terre ferme qui longe la rive nord-est du lac. Ce parc, entièrement de terre publique, chevauchera les municipalités de Sayabec, d'Amqui et de Val-Brillant. L'aménagement du parc doit être orienté en fonction de la mise en valeur des différentes ressources naturelles, en vue de développer les activités à caractère récréatif.

Sur le plan local, précisons que le périmètre d'urbanisation de Val-Brillant se localise essentiellement, à part deux exceptions (secteur à l'est de la route Lauzier et celui à l'extrémité est du village) entre la route 132 et le lac Matapédia (depuis la halte routière à l'ouest et la jonction de la rue Saint-Pierre et la route 132 à l'est).

Selon le plan de zonage de la municipalité, la majorité de la zone d'étude se place dans la classe d'usage Agricole. Les berges du lac sont identifiées Récréative, alors qu'un secteur à l'ouest de la route Lauzier est zoné Commercial (en bordure de la route 132) et Industriel.

6.5.4 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET TOURISTIQUES

Outre le milieu bâti, la zone d'étude compte également plusieurs éléments d'intérêt touristique et récréatif. Ceux-ci sont localisés dans la portion nord-est de la zone d'étude. Ils se résument dans la présence d'une halte routière permettant des vues sur le lac Matapédia, de la propriété du Club vacances Val-Brillant et du parc des Bois et des Berges. D'ailleurs, ce dernier couvre la bande de terrain comprise entre les ruisseaux Normand et Lauzier, depuis la rue des Cèdres, et intègre le centre culturel La Cèdrière. Ce parc compte plusieurs sentiers pédestres et cyclables qui donnent accès aux rives du lac. Plus à l'est (hors zone d'étude), au cœur du noyau de village, on retrouve deux autres équipements récréatifs, soit une marina et un camping.

Bien que le lac soit facilement accessible, la villégiature ne tient pas présentement une place importante en tant qu'élément d'utilisation du sol dans la zone d'étude et elle n'y est exercée que d'une façon diffuse (quelques résidences secondaires du côté nord de la route 132).

Tel que précisé auparavant, l'axe de la route 132 constitue toutefois un circuit touristique important, qui permet l'accès à toute la péninsule gaspésienne. De plus, selon le schéma d'aménagement de la M.R.C. de La Matapédia, Val-Brillant bénéficie grandement de la fréquentation du centre de ski Val-d'Irène à proximité.

Bien que les équipements récréatifs y soient limités, il n'en demeure pas moins que le secteur de Val-Brillant présente un potentiel récréo-touristique important, relié notamment à la présence du lac Matapédia, qui se veut propice à diverses activités récréatives, mais également à son accessibilité et aux attraits naturels du milieu. Rappelons que les activités de chasse, de pêche, de villégiature et de plein air constituent les activités économiques de base de la M.R.C.

La municipalité de Val-Brillant, tout comme celles d'Amqui et de Causapscaal, constituent les nœuds importants du réseau d'accès aux ressources. Tel que mentionné au schéma d'aménagement, la consolidation de ces nœuds, comme lieux de liaison et lieux de convergence, doit être considérée, notamment dans un contexte de volonté de développement de ces activités. La création du futur Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia, en 1991, fut le premier pas dans la mise en valeur du potentiel récréo-touristique du lac Matapédia, de sorte à favoriser le développement d'activités à caractère récréatif.

Parmi les milieux récréatifs identifiés au schéma, démontrant un intérêt régional, la municipalité de Val-Brillant est classée dans la catégorie "sites de villégiature", notamment pour les activités de villégiature, de camping et d'activités nautiques.

De plus, Val-Brillant est localisé sur l'itinéraire cyclable du projet appelé "Route Verte", lequel consiste à ériger un réseau intégré de voies et de pistes cyclables devant relier les divers réseaux locaux actuels et projetés. Ce projet sera un parcours à vocation touristique constitué d'aménagements sécuritaires et visera à mettre en valeur les paysages et les éléments naturels d'intérêt.

Enfin, le potentiel récréatif et touristique des plans d'eau de la M.R.C. de La Matapédia est indiscutable et se manifeste particulièrement pour le lac Matapédia par les activités de pêche au touladi et à la truite mouchetée, ainsi que pour les activités nautiques et de villégiature.

6.5.5 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Outre la route 132, seul axe majeur d'orientation est-ouest, le réseau routier dans la zone d'étude se compose d'un autre axe secondaire, soit la route Lauzier, qui donne accès aux terres d'arrière-pays, et de quelques rues municipales.

La zone d'étude est également traversée par une ligne de chemin de fer, située en parallèle à la route 132, dans une orientation est-ouest. Cette ligne appartient à la Société des chemins de fer du Québec (Chemin de fer de la Matapédia et du Golfe) et est utilisée principalement par les trains de marchandises. Via Rail utilise ce réseau pour le transport voyageur vers les Maritimes.

6.5.6 ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET SYSTÈME D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Le territoire urbanisé de la municipalité de Val-Brillant est alimenté en eau potable par un réseau d'aqueduc. La prise d'eau de la municipalité se situe sur le lot 183, rang 1, à la limite des rangs 1 et 2 du cadastre officiel de la municipalité de Saint-Pierre du Lac-de-Val-Brillant. La conduite d'eau pour alimenter le réseau de distribution d'eau potable de la municipalité de Val-Brillant est installée également sur le lot 183, rang 1, donc à l'est de la route Lauzier.

Dans la zone d'étude, une partie des propriétés construites sont desservies par le réseau d'aqueduc. Ces propriétés sont localisées à l'est de la cantine La Paysanne. Elles sont reliées au réseau d'aqueduc par des conduites enfouies sous les routes adjacentes à la route 132. Toutes les autres propriétés, résidences et chalets, sont alimentées en eau potable par des puits individuels. Selon l'étude réalisée par le MTQ sur les puits d'eau potable, 28 puits auraient été relevés dans la zone d'étude (voir section 6.3.3.3).

Par ailleurs, dans cette zone, il n'y a pas de système commun pour l'évacuation des eaux usées, et par conséquent, chaque occupant possède sa propre installation pour traiter ses eaux usées.

6.5.7 GRAVIÈRES ET CARRIÈRES

La zone d'étude ne compte aucune gravière ou carrière en exploitation. Une ancienne carrière abandonnée est présente au nord de la route 132, dans le secteur des lots 199 et 200. Il y a de même à l'extrémité ouest du rang 2 sur la partie du lot 247 (27,6 ha), une carrière de pierre où on y

Référence : 2

ANDRÉ HADE

Préface de Pierre Dansereau

NOS LACS

les connaître pour mieux les protéger

FIDES

les plus importantes sont les décharges municipales et les pertes ou déversements de déchets industriels. Par exemple, à Mercier (Québec), le rejet de 45 millions de litres de déchets industriels dans des lagunes d'une carrière de gravier a rendu inutilisables les réserves d'eau de milliers de personnes. Des phénols, des huiles, des graisses, des BPC contaminent l'aquifère de la région. Cette pollution progresse d'environ 450 mètres par an, menaçant les régions environnantes. D'autres sources ponctuelles existent et, parfois, elles peuvent produire une contamination dangereuse. Ce sont, entre autres, les fosses septiques, les fuites et les déversements de produits pétroliers (20 litres d'essence peuvent polluer la consommation quotidienne d'une ville de 200 000 habitants), les pertes et les déversements de liquides organiques industriels denses, etc.

Quant aux sources diffuses de contamination, les problèmes rencontrés sont liés au nombre croissant d'engrais et de pesticides utilisés en agriculture et aux précipitations acides qui s'abattent sur un très vaste territoire, même très éloigné des zones industrielles polluantes (voir Les pluies acides).

La contamination des eaux souterraines influence directement la qualité des eaux des puits domestiques, mais, à la longue, cette pollution se répercute également dans les eaux de surface des lacs et des rivières, du fait que les eaux souterraines sont parties intégrante du cycle hydrologique et qu'elles communiquent avec les eaux de surface. En outre, en raison de la durée de séjour prolongée des eaux en sous-sol et de leur diffusion à peu près incontrôlable, la pollution des aquifères revêt un caractère d'autant plus pernicieux.

Cependant, la contamination due à des micro-organismes pathogènes est habituellement absente de l'eau souterraine. Cela vient notamment du fait qu'à l'égard de l'eau qui s'y écoule, les aquifères granuleux agissent comme des filtres naturels qui retiennent les micro-organismes. Toutefois, une source de contamination en surface proche d'un puits peut l'atteindre et en souiller l'eau.

La qualité de l'eau souterraine dépend des conditions de température et de pression qui règnent localement, des types de roches et de sols où elle circule, de sa vitesse d'écoulement et de son temps de séjour. En général,

décharge peuvent être mieux sélectionnés, la présence de produits dangereux peut être interdite dans les zones d'alimentation en eaux souterraines, etc. Il faut se souvenir que lorsqu'un aquifère est contaminé, il l'est généralement pour plusieurs décennies.

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux commencent à établir des mesures de prévention pour protéger les eaux souterraines, mais il reste beaucoup à faire. On constate un manque de connaissances scientifiques dans ce domaine, ce qui entrave les efforts d'intervention tant preventifs que curatifs. Toutefois, des recherches ont cours en vue d'accéder à des moyens permettant de préserver ces eaux et d'améliorer leur potentiel d'utilisation.

La qualité des eaux souterraines devrait devenir une préoccupation générale, aussi bien des milieux industriels que des individus. Des pratiques plus prudentes devraient être adoptées en ce qui concerne, par exemple, l'utilisation des engrais et des pesticides, l'aménagement des fosses septiques, le stockage des déchets d'élevage du bétail, l'enfouissement des déchets domestiques et industriels, l'emplacement des cimetières, le stockage du sel pour les routes, en somme tout ce qui peut être source de contamination.

LES RISQUES À LA SANTÉ ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ANIMALE

Références : 3 – 27

Références : 19- 23

Rapport scientifique du comité de
santé environnementale pour le

Ministère de la santé et des
services sociaux du Québec

Juin 2000

CONSIDÉRANT

- les impacts reconnus des activités de production animale sur l'environnement, particulièrement sur la qualité des eaux de surface et souterraines;
- la protection insuffisante accordée par la réglementation sur la pollution d'origine agricole aux écosystèmes dont la qualité est déterminante pour la santé de la population;
- l'augmentation prévue des productions animales au Québec;
- les préoccupations exprimées par de nombreux citoyens dans plusieurs régions rurales quant à leur santé et leur qualité de vie;
- la nécessité d'assurer la protection de la santé publique à l'égard des risques liés aux activités de production animale;
- l'amélioration souhaitable des connaissances sur l'état de santé des populations vivant en zone intensive d'élevage;
- la nécessité d'améliorer les moyens de contrôle afin d'assurer le respect du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
- la nécessité d'accorder une attention tout aussi prioritaire aux conséquences sociales et à la santé publique que celle consentie aux avantages économiques dans la perspective du développement des productions animales;
- les difficultés de cohabitation en milieu rural vécues tant par le milieu agricole que par les autres citoyens.

Nous formulons les RECOMMANDATIONS suivantes :

Recommandation 1

Au gouvernement et en particulier au ministère de l'Environnement,

Réduire l'exposition de la population aux contaminants de l'eau et de l'air provenant des activités de production animale

Objectif 1

Réduire les rejets dans l'environnement des contaminants associés aux déjections animales dans les zones les plus affectées

Actions proposées :

- arrêt de l'expansion des productions animales dans les zones en surplus de fumier tant que des solutions techniques aux problèmes de surplus ne seront pas opérationnelles;
- instauration de mesures réglementaires plus restrictives dans les bassins versants les plus affectés;
- mise en place de mesures incitatives afin que les producteurs agricoles aient recours aux meilleures technologies disponibles permettant de réduire les impacts des activités des productions animales sur l'environnement.

Objectif 2

Assurer l'application rigoureuse de la réglementation du ministère de l'Environnement sur la réduction de la pollution d'origine agricole

Actions proposées :

- renforcement des mesures de contrôle " sur le terrain " ;
- révision des sanctions et de leur mécanisme d'application pour les rendre plus efficaces;
- surveillance étroite de l'évolution des zones en surplus de fertilisation.

Objectif 3

Améliorer la surveillance des impacts de la pollution agricole sur l'environnement

Actions proposées :

- instauration d'une surveillance continue de la qualité des eaux souterraines dans les secteurs de haute densité d'épandage;
- surveillance plus étroite de la qualité des eaux de surface servant d'approvisionnement en eau potable en zone agricole et en aval de ces zones en quantifiant l'apport des sources agricoles à la contamination générale de l'eau ;
- mise en place de mesures de surveillance environnementale dès que des projets de production animale sont prévus dans de nouveaux secteurs de production;
- évaluation de la pertinence et de la faisabilité d'instaurer une surveillance de la charge d'odeur dans les secteurs où les productions animales sont concentrées.

Objectif 4

Améliorer la protection de la santé publique relativement à l'eau de consommation

Action proposée :

- adoption dans les meilleurs délais du projet de Règlement sur les ouvrages de captage des eaux souterraines ainsi que la version révisée du Règlement sur l'eau potable.

RECOMMANDATION 2

Au réseau de la santé publique,

Mettre en place, en milieu agricole, des mesures actives de surveillance des effets des productions animales sur la santé publique

Objectif 1

Améliorer l'investigation et la déclaration des maladies humaines pouvant être reliées aux activités de production animale

Actions proposées :

- sensibilisation du milieu médical en zone rurale à la problématique des effets potentiels à la santé en lien avec les activités de production animale et à l'importance de déclarer les cas au réseau de la santé publique ;
- réalisation d'enquêtes suite à la déclaration des cas ;
- consolidation du partenariat entre le MAPAQ et le réseau de la santé publique en ce qui concerne la prévention, la surveillance et le contrôle des zoonoses, et particulièrement celles pouvant être transmises via l'environnement.

Objectif 2

Améliorer les connaissances sur les risques à la santé des populations avoisinant les secteurs à fortes activités agricoles

Actions proposées :

- réalisation d'études sur les données d'exposition et l'état de santé des populations exposées au regard des contaminants de l'eau provenant des activités agricoles ;
- réalisation d'études sur les données d'exposition et l'état de santé des populations exposées au regard des contaminants de l'air, et en particulier aux odeurs, provenant des activités agricoles.
- amélioration des connaissances concernant la contribution de l'usage des antibiotiques en nutrition animale au phénomène de l'antibiorésistance.

RECOMMANDATION 3

Au gouvernement, en particulier au ministère de l'Environnement, et au milieu municipal

Offrir aux citoyens une tribune permettant de faire valoir équitablement leurs revendications en tant que membres de leur communauté rurale face à la présence et au développement de l'industrie de la production animale au Québec

Objectif 1

Organiser un débat public sur l'industrie de la production animale au Québec sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Action proposée :

- organisation par le gouvernement, dans les meilleurs délais, d'un débat public à l'échelle provinciale sur l'industrie de la production animale au Québec .

Objectif 2

Mettre en place, dans les communautés concernées, un mécanisme permanent d'échange entre les instances gouvernementales, le milieu agricole et les autres citoyens ruraux pour favoriser les communications et la surveillance du milieu

Action proposée :

- mise sur pied de comités de bassin versant dans les zones d'élevage intensif et dans les nouvelles zones réceptrices de projets de production animale.

Recommandation 4

Au réseau de la santé publique, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à l'Union des producteurs agricoles,

Véhiculer davantage les préoccupations de santé publique auprès du milieu agricole

Objectif 1

Consolider les liens entre le réseau de la santé publique et ses principaux partenaires du milieu agricole (MAPAQ, UPA)

Action proposée :

- création d'une table d'échange Santé publique-MAPAQ-UPA permettant notamment d'analyser l'intérêt à intégrer un volet santé publique aux projets et instances existantes (par exemple, plan agroenvironnemental de fertilisation, certification environnementale des entreprises agricoles, Institut de recherche et de développement agroenvironnemental (IRDA)).

Objectif 2

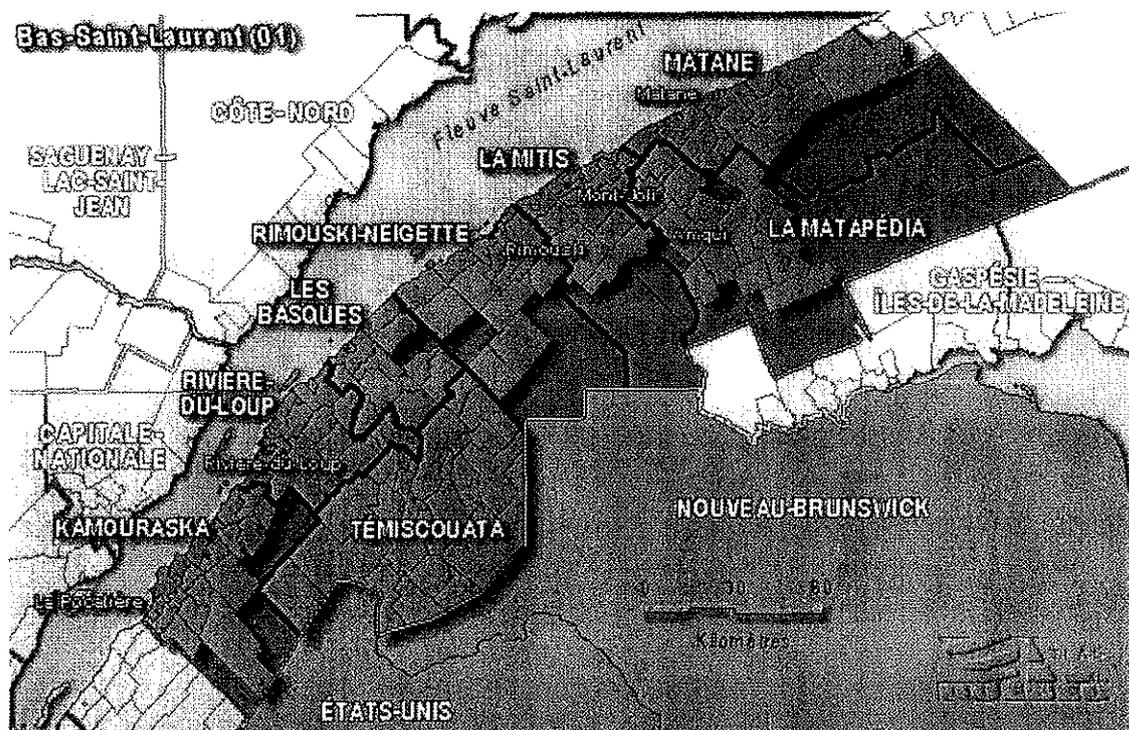
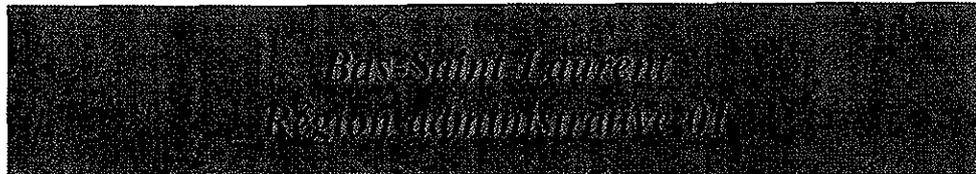
Sensibiliser davantage la population agricole aux enjeux de santé publique reliés aux activités de production animale

Action proposée :

- mise sur pied d'activités de sensibilisation et d'information auprès des producteurs agricoles et des travailleurs agricoles portant sur la santé publique (incluant leur propre santé).

Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine

*Audiences publiques sur le développement durable
de la production porcine au Québec*



Carte du Bas-Saint-Laurent avec les noms des municipalités régionales de comté (MRC)

Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

4 décembre 2002

2. Portrait hydrologique

2.1 Description générale

Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (14 ans et plus). Les rivières Matapédia, Madawaska, Matane, Mitis et Rimouski ont chacune un bassin versant supérieur à 1 600 km². Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte 2.1 relative à la qualité de l'eau à la section 2.2.

Tableau 2.1 Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période observée
Matapédia	57,2	940,0	4,90	011507	28	1968-1996
Madawaska	48,6	442,0	1,42	011702	78	1918-1996
Matane	39,5	807,0	2,33	021601	70	1926-1996
Rimouski	30,5	530,0	1,61	022003	34	1962-1996
du Loup	18,6	306,0	0,28	022513	35	1961-1996
des Trois Pistoles	18,0	428,0	0,38	022301	31	1965-1996
Ouelle	16,2	427,0	0,27	022704	14	1982-1996
Neigette	9,4	200,0	0,21	021905	22	1974-1996
Blanche	4,4	84,1	0,02	021702	33	1967-1996

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec

¹ Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

Lacs

Le tableau 2.2 présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. Pour connaître leurs caractéristiques, on peut consulter le site Internet du ministère de l'Environnement.

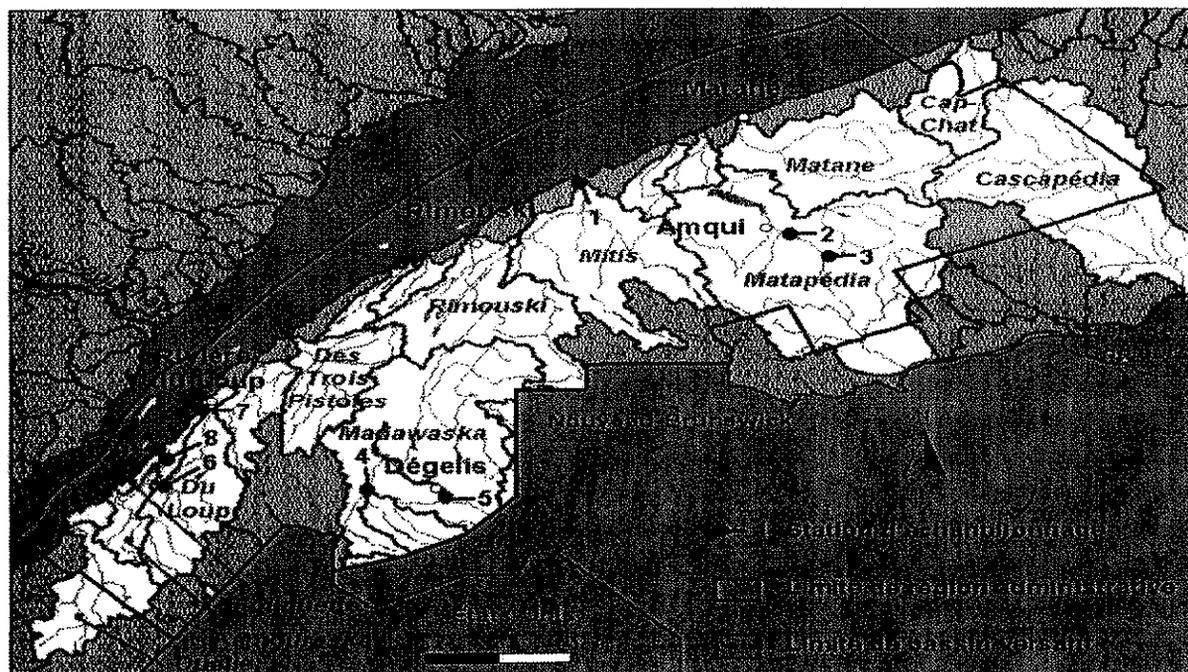
Tableau 2.2 Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation/Utilisation
Témiscouata	66,82	Eau potable, pêche, activités récréo-touristiques, réservoir
Matapédia	38,07	Pêche, activités récréo-touristiques
Mitis	18,64	Pêche, réservoir
Grand Squatec	12,77	Activités récréo-touristiques, pêche
Long	9,97	Activités récréo-touristiques, pêche
Pohénégamook	8,94	Activités récréo-touristiques, pêche
Beau	7,72	Pêche
De l'Est	7,43	Activités récréo-touristiques, pêche
Grand Touradi	6,71	Pêche
Mistigouèche	5,96	Pêche, réservoir
Méruimticook	5,88	Activités récréo-touristiques, pêche
Des Baies	5,70	Pêche
Saint-Mathieu	4,51	Activités récréo-touristiques
Casault	4,07	Pêche

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec et Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

2.2 Qualité de l'eau des lacs et des rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières) exploité par le ministère de l'Environnement permet de suivre la qualité de l'eau grâce aux données colligées aux stations réparties sur cinq rivières de la région du Bas-Saint-Laurent, soit les rivières Mitis, Matapédia, Madawaska, du Loup et Fouquette (carte 2.1 et tableau 2.3). Le suivi de la qualité de l'eau a été interrompu en 1997 aux stations numéros 1, 2 et 3 à la suite d'une rationalisation du réseau.



Carte 2.1 Emplacement des stations de mesure de la qualité de l'eau dans la région du Bas-Saint-Laurent

Tableau 2.3 Liste des stations d'échantillonnage du Réseau-rivières sur les cours d'eau de la région du Bas-Saint-Laurent

Carte ¹	Station BQMA ²	Emplacement des stations
		Bassin de la rivière Mitis
1	2190001	MITIS, au barrage Métis deux à Grand-Métis
		Bassin de la rivière Matapédia
2	1150004	MATAPÉDIA, au pont-route à 2,0 km en amont du lac au Saumon
3	1150014	CAUSAPSCAL, au bout de la rue Blanchard
		Bassin de la rivière Madawaska
4	1170022	CABANO, au pont-route à 4 km au nord de Saint-Eusèbe
5	1170001	MADAWASKA, au pont-route à Dégelis
		Bassin de la rivière Du Loup
6	2250002	DU LOUP, à 10,7 km en amont du pont-route 289
7	2250005	DU LOUP, à la sortie des turbines d'Hydro-Fraser (1 km en amont du pont-route 132)
		Bassin de la rivière Fouquette
8	02E90002	FOUQUETTE, à 400 mètres en aval du ruisseau Turgeon
9	02E90001	FOUQUETTE, au pont-route à 1 km de l'embouchure

¹ Numéro de la station sur la carte 2.1

² Numéro de la station dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (MENV, Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE))

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente les pressions de pollution les plus significatives pour les bassins des rivières de la région : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées. La problématique de l'eau liée à la production animale est discutée à la section 2.3.

Tableau 2.4 Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie du bassin versant à son embouchure (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a./ha cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau ² (nb)	Population totale ³ (nb)	Population desservie par ³ : un réseau d'égout (%)	une station d'épuration (%)
Ouelle	860	1,7	0,9	n.d.	5 510	n.d.	48,7
Fouquette	71	55,2	0,7	n.d.	2 405	49,9	49,9
du Loup	1 046	7,2	0,6	n.d.	4 978	n.d.	0
Verte	471	7,3	0,6	n.d.	2 091	n.d.	0
des Trois Pistoles	966	19,6	0,6	n.d.	8 768	n.d.	12,8
Madawaska	2 893	4,5	0,6	5	15 801	71,8	52,0
Rimouski	1 621	4,3	0,7	n.d.	37 041	n.d.	4,4
Mitis	1 812	10,1	0,7	0	7 907	54,9	21,4
Matapédia	3 833	5,8	0,6	n.d.	20 441	n.d.	49,9
Matane	1 692	3,1	0,6	0	17 461	80,6	80,6

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

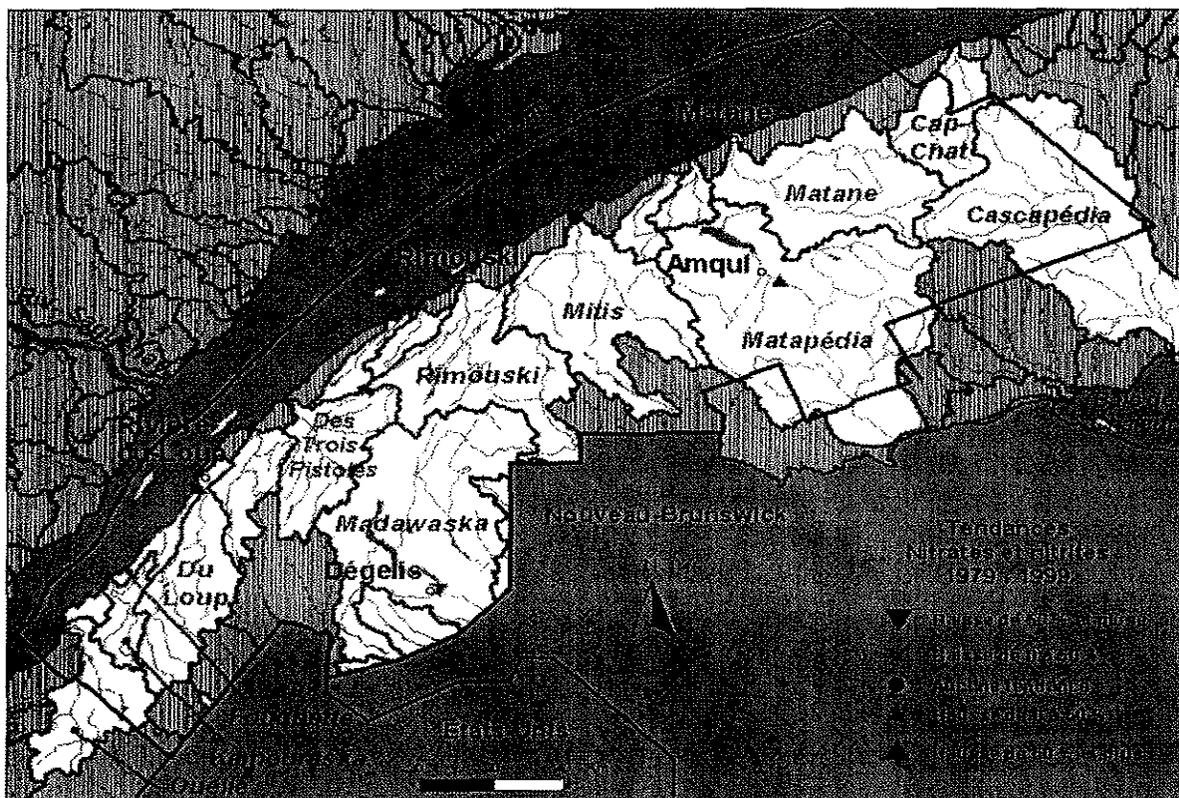
2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules, etc.

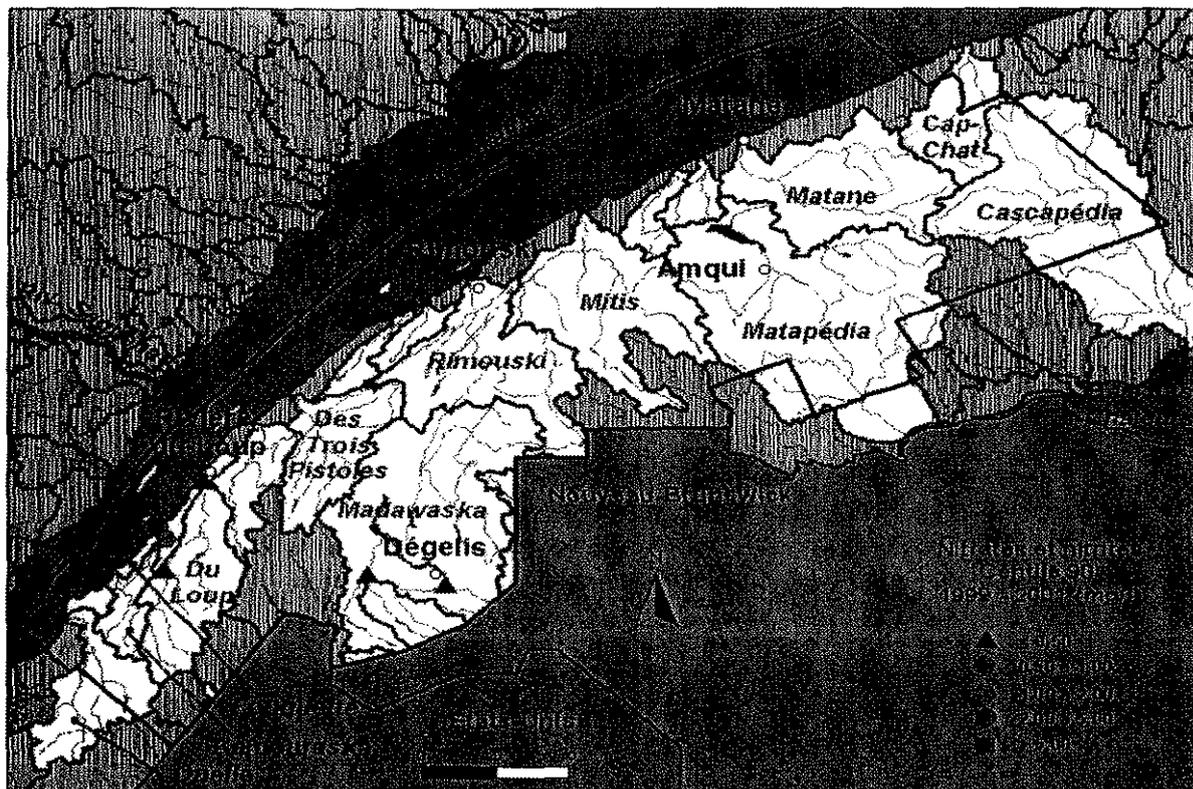
n.d. : non disponible.

Les concentrations médianes d'azote sous forme de nitrates-nitrites (données non illustrées) sont toutes à des niveaux « bon » en période estivale, sauf à l'embouchure de la rivière Fouquette où elles sont supérieures à 2,00 mg/l à cause des rejets de l'abattoir de Saint-Alexandre. Cette forme minérale d'azote, qui est la plus stable dans les milieux aquatiques, est aussi une des formes les plus facilement utilisée par les algues et les macrophytes. Sa présence en faibles concentrations dans les cours d'eau signifie que les apports ne sont pas très importants l'été et qu'il est assimilé par les organismes vivants. Les changements significatifs des concentrations observées dans les rivières Madawaska et Matapédia (carte 2.6) demeurent inexpliqués.



Carte 2.6 Tendances détectées dans les concentrations de nitrates-nitrites entre 1979 et 1999 dans les cours d'eau de la région du Bas-Saint-Laurent

Les mesures correspondant au centile 90 (carte 2.7) montrent que les valeurs de nitrates-nitrites se maintiennent à des niveaux « bon » à toutes les stations de mesure, sauf celles de la rivière Fouquette. Pour cette rivière, l'azote des nitrates-nitrites peut, à certains moments, dépasser à lui seul le niveau repère de 1 mg N/l au-dessus duquel les concentrations d'azote total sont considérées élevées. Les mesures élevées à la station numéro 8, située en amont des rejets de la municipalité de Saint-Alexandre, pourraient être liées en bonne partie à la gestion des fumiers sur le territoire et à l'apport des sols organiques de ce sous-bassin à vocation agricole.



Carte 2.7 Concentrations correspondant au centile 90 de toutes les mesures de nitrates et nitrites des usines de la région du Bas-Saint-Laurent

Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions

Même si, globalement, le pourcentage de territoire cultivé et la densité animale de la région du Bas-Saint-Laurent ne se classent pas parmi les plus importants de la province, si l'on considère les données correspondant aux bassins versants des rivières présentées au tableau 2.4, certains secteurs de la région sont davantage utilisés à des fins agricoles et pourraient exercer des pressions sur la qualité des cours d'eau. C'est notamment le cas des municipalités avec surplus de fumier dont le territoire est situé dans le bassin versant de la rivière Fouquette, ainsi que des secteurs d'autres bassins versants de la région du Bas-Saint-Laurent qui comportent des municipalités aux prises avec la même problématique.

Selon les données physico-chimiques enregistrées aux stations d'échantillonnage situées dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, les pressions de pollution y compris celles associées aux activités de production animale ne semblent pas affecter de façon importante la qualité de l'eau des rivières sous surveillance durant la période estivale. Les valeurs du centile 90 calculées à partir de l'ensemble des données de la période de 1999 à 2001 indiquent aussi que la qualité de la plupart des cours d'eau est, dans l'ensemble, satisfaisante. Seule la rivière Fouquette présente des mesures élevées pour le phosphore, les MES, les nitrates-nitrites et les coliformes fécaux qui pourraient être liées à l'intensité des activités d'élevage et de culture exercées dans ce bassin versant où toutes les municipalités ont été désignées zone d'activités limitées (ZAL).

Mentionnons toutefois que pour presque toutes les rivières, les données proviennent d'une station unique, située près de l'embouchure, au centre de celle-ci. Toutefois, les activités agricoles et les fosses septiques déficientes de certaines résidences pourraient être la source de problèmes locaux de pollution qui rendraient l'eau impropre à certains usages.

2.4 Autres problématiques particulières liées à la qualité d'eau

La rivière Fouquette est un petit cours d'eau dont le bassin touche à quatre municipalités de la MRC Kamouraska. Son parcours de 25 km traverse un territoire à vocation agricole et d'exploitation de tourbe de sphaigne. Son régime hydrique a été fortement perturbé par de nombreux travaux de drainage qui visaient à évacuer rapidement les eaux vers l'estuaire du Saint-Laurent. Ces travaux avaient pour but d'améliorer le drainage des sols pour la culture de végétaux et l'exploitation des tourbières et ils ont généré une amplification des crues et des étiages, de même qu'une réponse rapide du système hydrographique à tout apport hydrique. Malgré tout, la rivière Fouquette demeure l'une des plus importantes frayères parmi les quatre sites de reproduction de l'éperlan arc-en-ciel recensés entre Lévis et Matane dans le sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

La mauvaise qualité de l'eau de la rivière provient surtout de l'effluent de la station d'épuration municipale de Saint-Alexandre. Cette dernière ne suffit plus à traiter les charges d'origine domestique et celles provenant d'une usine de transformation du lait et d'un abattoir de porcs dont la production a fortement augmenté depuis la mise en service de la station.

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a confirmé à la municipalité de Saint-Alexandre l'octroi d'une subvention pour la réfection de la station d'épuration. Ceci permettra à la municipalité de traiter les charges organiques et le phosphore rejetés à l'égout. Les travaux devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2003.

2.5 Qualité de l'eau souterraine

Généralités

En 1999, plus de 48 % de la population, soit environ 98 000 personnes, était alimentée par eau souterraine, dont près de 55 % par des puits individuels.

Au-delà de 4 900 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'information hydrogéologique du ministère de l'Environnement. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous ceux qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 17 900 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région du Bas-Saint-Laurent compte deux usines qui embouteillent de l'eau. L'une est située dans la MRC Les Basques tandis que l'autre a sa place d'affaires dans la MRC Matane.

Les problèmes de contamination

La municipalité de Sainte-Luce

À l'été 1997, une campagne d'échantillonnage des puits individuels de la municipalité de Sainte-Luce a permis d'identifier, sur les 220 puits analysés, 24 sites où les concentrations en nitrates et nitrites dépassaient la norme de qualité pour la consommation (10 mg/l). Des rencontres avec les résidents et les producteurs agricoles de ce secteur ont permis d'identifier les éléments responsables de ce dépassement. Il s'agissait essentiellement : d'installations septiques déficientes, de bris dans la structure du puits, de la fertilisation excessive des pelouses, de l'épandage inapproprié d'engrais minéraux et d'engrais de ferme sur des parcelles cultivées et de l'entreposage de déjections animales à proximité des puits. Généralement, les puits de surface en milieux perméables sont plus affectés par ces activités.

Des vérifications effectuées au cours de 2002 ont permis de constater que 6 puits montrent toujours des concentrations supérieures à 10 mg/l en nitrates et nitrites. Actuellement, la direction régionale travaille avec les personnes concernées à cerner la ou les sources de contamination afin de corriger la situation.

La municipalité de L'Isle-Verte

En 1997, la présence de nitrites et nitrates à un taux dépassant les normes réglementaires a été constaté dans une dizaine de puits individuels de résidents du rang II Est de la municipalité de L'Isle-Verte.

À l'hiver 2002, cinq puits présentaient toujours des concentrations supérieures à 10 mg/l en nitrites et nitrates. On a observé que deux d'entre eux étaient très mal aménagés et qu'ils devaient être déplacés. Les propriétaires de ces installations en ont été informés.

Pour les trois autres puits, il a été impossible de relier la présence d'un taux élevé de nitrites et nitrates à une cause en particulier. Des investigations supplémentaires seront nécessaires afin de pouvoir déterminer la nature des correctifs à apporter.

3. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

3.1 Rôle de la direction régionale

La Direction régionale du Bas-Saint-Laurent a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire.

Évolution des effectifs

La Direction régionale du Bas-Saint-Laurent compte présentement 43 employés. Depuis octobre 2002, le secteur agricole regroupe 14 personnes dont 11 s'occupent spécifiquement du contrôle et trois de l'analyse des dossiers agricoles. L'adoption en juin 2002 du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles a permis de restructurer le secteur du contrôle agricole.

3.2 Volet « analyse »

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des guides en vigueur :

- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers;
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

En matière de gestion des odeurs, le ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée depuis juin 2001.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, les projets à faible impact environnemental n'ont plus à faire l'objet d'un certificat d'autorisation. Les promoteurs sont plutôt tenus de présenter un avis de projet contenant des attestations de professionnels en regard de la conformité des travaux. La quantité de P₂O₅ contenue dans la production annuelle des déjections animales constitue la donnée de base utilisée pour analyser les dossiers. Cette nouvelle approche permet au ministère de concentrer ses efforts d'analyse sur les projets à plus grand impact environnemental et d'augmenter ses interventions terrains.

Dans le cadre du traitement des projets nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Sur réception de l'ensemble des documents requis, l'analyse de la demande est entreprise. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

Par ailleurs, pour les projets de plus petite envergure, un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1 600 kg, mais inférieure à 3 200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Pour ces projets, le contrôle préalable est laissé aux professionnels du secteur privé. Enfin, certains projets de très petite taille (production annuelle de phosphore de moins de 1 600 kg) ne nécessitent aucune démarche auprès du ministère. Depuis 1990, la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent a délivré 1 466 certificats d'autorisation en rapport avec des activités agricoles réalisées sur le territoire sous sa juridiction.

Depuis 1990, la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent a délivré 1 466 certificats d'autorisation en rapport avec des activités agricoles réalisées sur le territoire sous sa juridiction.

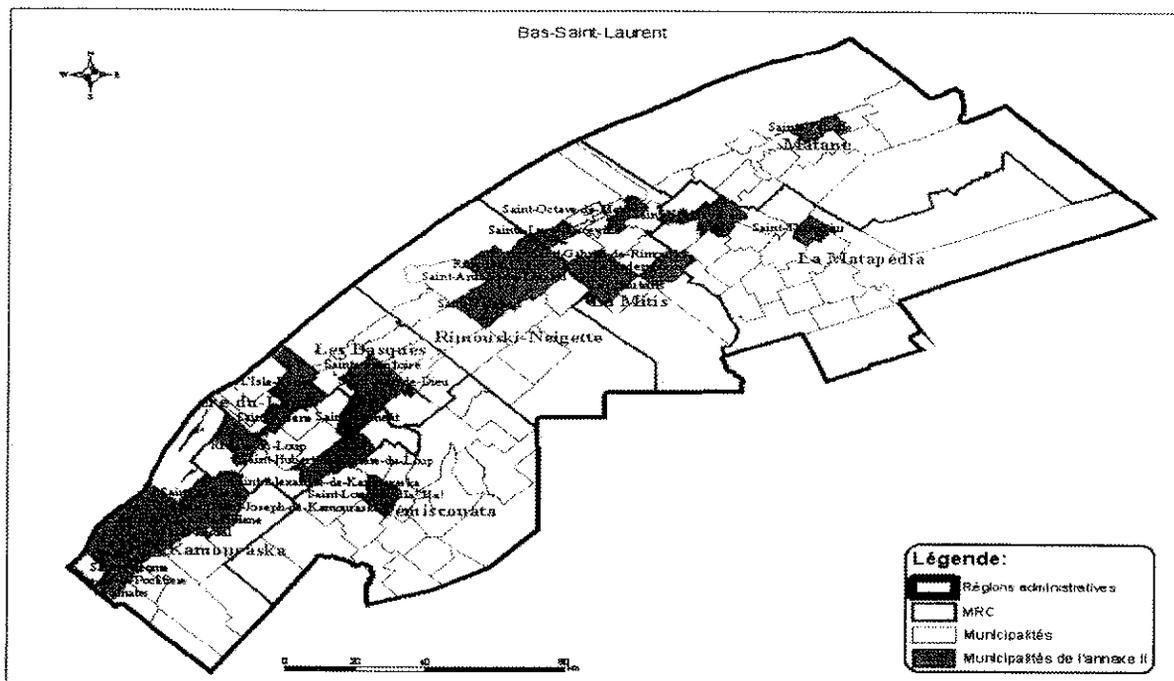
Des 1 466 certificats délivrés depuis 1990, 133 concernaient des élevages porcins. Le tableau 3.1 indique le nombre de certificats d'autorisation délivrés depuis 1990 par la direction régionale. À la lecture de ce tableau on constate que le nombre d'établissements porcins a commencé à croître à compter de 1993. Avant cette date, la région comptait très peu d'établissements du genre.

4. Portrait agricole régional

4.1 L'agriculture dans le Bas-Saint-Laurent

L'importance de l'agriculture dans la région du Bas-Saint-Laurent se traduisait, en 1996, par 2 482 fermes⁽¹⁾ occupant 15,6 % du territoire incluant les boisés et 7,3 % des terres en culture. On y trouvait un cheptel de 273 467 animaux, dont 123 760 bovins, 63 343 volailles, 44 718 ovins et 41 464 porcs. La superficie cultivée et drainée était de 1 628 km², dont 0,4 % était irriguée.

La région dénombre 33 municipalités considérées comme des zones d'activités limitées, ce qui signifie qu'elles ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur son territoire en fonction des dépôts maximum de phosphore mentionnés au Règlement sur les exploitations agricoles.



Source: Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur agricole, Service de l'assainissement agricole et des activités de compostage.

Réalisation: 15 Juin 2002

Carte 4.1 Municipalités considérées dans la zone d'activités limitées (annexe 11 du règlement) dans la région du Bas-Saint-Laurent

Les zones d'activités limitées englobent près de 28 % des municipalités du Bas-Saint-Laurent. Sur les 101 exploitations porcines de la région, 62 sont situées dans des municipalités inscrites dans ces zones.

(1) Profil agricole du Québec, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).

4.2 Élevage porcin

Dans le Bas-Saint-Laurent, le développement de la production porcine, telle que nous la connaissons aujourd'hui, s'est amorcé au début des années quatre-vingt-dix. Ce développement a suscité la mobilisation de plusieurs groupes de citoyens s'opposant à la construction de fermes porcines dans leur municipalité.

La direction régionale a d'ailleurs rencontré ces groupes de citoyens, lors d'assemblées publiques, afin d'expliquer la réglementation en matière agricole, le rôle du ministère de l'Environnement ainsi que les modifications d'application de la réglementation en vigueur.

Plusieurs citoyens et élus municipaux de la région sont intervenus auprès des instances gouvernementales afin que des solutions soient trouvées à cette problématique du développement de l'industrie porcine.

De 1990 à juin 2002, 133 projets d'implantation de porcheries, pour un total de 31 800 unités animales, ont été autorisés dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Sur l'ensemble des projets autorisés depuis 1990, signalons que 22 sont des élevages porcins sur litière (fumier solide). Ces élevages totalisent 2 551 unités animales.

4.3 Préoccupation des citoyens

Plusieurs citoyens ont exprimé leur inquiétude et leur désaccord en rapport avec l'implantation de nouvelles fermes porcines. Quelques-unes ont fait l'objet de contestations plus organisées avec signature de pétitions, demandes d'accès à l'information et de séances d'information.

Les raisons invoquées ont trait à la perte de leur qualité de vie, à des problèmes d'odeurs lors des épandages, de même qu'à la dévaluation de leurs résidences. Les risques de contamination des cours d'eau et des puits font aussi parti de leurs préoccupations.

Soulignons que la production porcine est répartie sur l'ensemble du territoire. En conséquence, il n'y a pas de zones spécifiques où se concentrerait une problématique importante et permanente d'odeurs.



Le Ministère	Programmes et services	Eau	Air	Sol	Matières résiduelles	Biodiversité
--------------	------------------------	-----	-----	-----	----------------------	--------------

« Que faire si l'eau de mon puits est contaminée? »

Message du ministre

La qualité de l'eau que consomment les Québécoises et les Québécois me tient particulièrement à cœur. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé en juin dernier une campagne pour inciter les propriétaires de puits à faire analyser régulièrement l'eau de leur puits.

Tout comme le propriétaire ou le gestionnaire d'un réseau d'alimentation, un propriétaire de puits individuel est responsable de la qualité de l'eau qu'il offre à la consommation. Il faut que chaque Québécoise et Québécois puisse boire de l'eau en toute confiance!

Aussi essentielle qu'elle soit, l'analyse de l'eau ne suffit pas à garantir la qualité de l'eau de consommation. Encore faut-il qu'on apporte rapidement les correctifs aux problèmes identifiés lors des analyses, tels que la présence de la bactérie *E. coli* ou un taux trop élevé de nitrates et nitrites. C'est une question de santé pour nous et pour nos proches!

Le présent dépliant vous informe des mesures que vous devriez prendre lorsque votre eau est contaminée pour corriger la situation et être en mesure d'offrir une eau de qualité.

Chacun de nous doit assumer ses responsabilités afin que l'eau soit toujours source de fierté!

André Boisclair
 Ministre de l'Environnement

- Introduction
- Présence de la bactérie *E. coli* dans l'eau potable
 - Étapes à suivre :
 - [Étape 1 : Faire bouillir l'eau](#)
 - [Étape 2 : Désinfecter son puits](#)
 - [Étape 3 : Effectuer une nouvelle analyse](#)
 - [Étape 4 : Faire identifier la source de contamination](#)
 - [Étape 5 : Installer un système de traitement](#)
 - [Tableau - Quantité requise d'eau de Javel pour la désinfection d'un puits](#)
- Présence de nitrates-nitrites
 - Étapes à suivre :
 - [Étape 1 : Ne pas consommer l'eau](#)
 - [Étape 2 : Faire identifier la source de contamination](#)
 - [Étape 3 : Installer un système de traitement](#)
- Mesures prises par le gouvernement
- Conclusion
- Pour plus d'information

Introduction

Au cours de l'été 2001, le ministère de l'Environnement a mis sur pied le Programme d'échantillonnage de l'eau de puits individuels ou de petits réseaux afin de permettre aux Québécoises et aux Québécois de vérifier la qualité de leur eau potable. Les analyses effectuées visent deux paramètres susceptibles de présenter des risques pour la santé. Il s'agit de la bactérie *E. coli* et des nitrates-nitrites.



Diffusion des travaux

Nouvelles

Courrier

Recherche

Références : 6 - 14 - 18 - 28

Députés

Travaux parlementaires

Accès rapide

Lancement de la Politique nationale de l'eau

Salle du Conseil législatif

Le mardi 26 novembre 2002

(Quinze heures dix minutes)

M. Leblanc (Yvon): Messieurs les maires, Mme la consul générale, mesdames, messieurs les membres de l'Assemblée nationale, mesdames, messieurs recteurs d'université, distingués invités. Merci d'abord d'avoir choisi d'être là pour cet événement qui, on le sent bien, a un peu des allures de fête: un événement assurément puisqu'on ne lance pas à tous les jours une politique d'une telle envergure, et fête parce que l'avènement de cette politique, justement, semble réjouir tout le monde. Je ne me souviens pas d'avoir assisté au Québec à la naissance d'une politique plus unanimement souhaitée.

La commission Beauchamp a suscité, vous le savez, un intérêt immense, sans précédent dans l'histoire des audiences publiques du BAPE. La majorité des témoignages entendus convergeaient vers la nécessité d'une telle politique qui proposait d'arrimer, de harnacher l'abondance à plus de gouvernance. Et nous n'étions pas seuls: dans les grandes rencontres internationales aussi sur le sujet, on concluait qu'avec la diversification et l'intensification des usages, une gestion durable exigeait des accords de gouvernance plus puissants et performants, même ici, dans ce pays de cocagne où l'on parvient, moderne alchimie, à faire de l'argent avec de l'eau, sinon d'en faire comme de l'eau.

Mais toute richesse, vous le savez, peut se dilapider. Ma bien chère grand-mère paternelle aimait répéter, en évoquant la jouissance de l'eau courante dans sa cuisine, que c'était là la moitié de la vie. Ça laissait plutôt encombrée l'autre moitié, mais enfin, elle ne pouvait pas mieux dire toute l'importance qu'elle accordait à ce bien, un avantage précieux qui ne nous a pas encore été trop compté ni disputé. Un droit ici, une supplique ailleurs, la moitié de la vie.

Si, selon une boutade devenue célèbre, l'État n'a rien à faire dans la chambre à coucher, on acceptera tout de même qu'il ait quelques mots à dire sur la préservation de la moitié de la vie, ce qui fera peut-être qu'en conséquence, dans les chambres à coucher, citoyens et citoyennes dormiront mieux.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Leblanc (Yvon): Cette politique nationale de l'eau enfin est l'aboutissement d'une réflexion intensive et collective depuis cinq ans, mais c'est en même temps un commencement. Elle suggère des directions, donne des moyens, propose un nouveau droit de l'eau, incite surtout, le plus important peut-être, à des changements d'attitude et de mentalité face à l'eau.

Nous allons maintenant écouter son parrain, en quelque sorte, qui n'en est pas peu fier, un homme au patronyme prédestiné, euphoniqument du moins, M. André Boisclair, ministre d'État aux Affaires

municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau.

M. Boisclair: Alors, M. le premier ministre, chers collègues, membres du Conseil des ministres, chers collègues députés à l'Assemblée nationale, Mmes et MM. les membres de la fonction publique, qui êtes ici brillamment représentés par de précieux collaborateurs. Je veux saluer la présence de M. le maire de Québec, de d'autres élus municipaux, la présence de gens qui oeuvrent dans les milieux environnementaux, et je vois aussi, devant mes yeux, une jeunesse bien représentée. Mesdames et messieurs, soyez salués.

Nous franchissons aujourd'hui une étape charnière dans l'amélioration de notre environnement. La Politique nationale de l'eau que je vous présente aujourd'hui, j'aimerais tout particulièrement l'offrir à la jeunesse du Québec. C'est en pensant à leurs ambitions pour l'avenir et à l'héritage que nous voulons leur laisser que les choix de la politique se sont imposés, que des choix de cette politique se sont imposés. J'aimerais aussi offrir cette Politique nationale de l'eau à tous ces citoyens, à toutes ces citoyennes et à tous ces groupes environnementaux qui ont, depuis plusieurs années et dans plusieurs domaines, rappelé à l'opinion publique l'inestimable valeur de l'eau.

L'eau fait partie intégrante de notre histoire, c'est elle qui façonne nos paysages, notre culture. Notre conscience que l'eau est une denrée rare, que l'eau est une denrée précieuse et combien fragile s'ajoute à des voix de plus en plus nombreuses qui partagent cette vision sur le plan mondial: l'eau sera un enjeu majeur du XXI^e siècle. Voilà donc la perspective sur laquelle le gouvernement fonde la Politique nationale de l'eau. Cette perspective implique l'exercice d'un leadership fort, elle nous engage dans d'incontournables choix de société.

Ces choix, quels sont-ils? J'en identifie cinq qui nous apparaissent fondamentaux. Premier choix de la Politique, assumer un leadership national dans la gestion de l'eau pour préserver un héritage commun, réduire aussi les risques pour la santé et faire reculer la pollution de l'eau, miser sur la compétence et miser sur l'engagement des citoyennes et de citoyens dans une gestion de l'eau décentralisée, transparente, et surtout axée sur des résultats. Nous voulons aussi assumer une gouvernance municipale publique et efficace de la distribution et du traitement de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de la pérennité des infrastructures. Finalement, nous voulons, au Québec, réduire la consommation d'eau en misant, entre autres, sur un comportement exemplaire de l'État. Ces choix comptent une vision globale et cohérente, le thème de la politique de l'eau résume notre pensée: *L'eau, la vie, l'avenir*.

Je reviens donc sur ce premier choix, celui d'assumer un leadership national dans la gestion de l'eau pour préserver un héritage commun. Aujourd'hui, le gouvernement du Québec déclare que l'eau, au Québec, qu'il s'agisse de l'eau de surface ou de l'eau souterraine, fait partie de notre patrimoine collectif. Cette eau n'est pas un bien marchand, nous ne l'abandonnons pas aux règles du marché et, par conséquent, son accès ne saurait pas être marchandé.

Toutes les Québécoises et tous les Québécois y ont accès, personne n'en a la propriété, nos lois et règlements en matière de protection de gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques seront donc révisés en conséquence.

Comme étant fiduciaires de cette ressource, nous développerons des outils de gouvernance de l'eau modernes et adaptés aux défis actuels. D'où un deuxième choix de la Politique nationale de l'eau: réduire les risques pour la santé et faire reculer la pollution de l'eau. Avec ce choix, le gouvernement opte résolument pour le principe de précaution. Au nom de ce principe, nous avons adopté, au printemps 2001, une réglementation parmi les plus sévères en Amérique du Nord afin d'assurer à la population une

eau potable de qualité, mais aussi beaucoup une eau potable sécuritaire. **Nous avons pris des dispositions pour mieux protéger les sources de captage d'eau.** Au nom de ce même principe, nous sommes à bannir l'usage des pesticides chimiques en milieu urbain. Avec la Politique nationale de l'eau, nous allons encore plus loin.

L'effort d'assainissement municipal que nous avons amorcé en 1978 a requis un investissement colossal: 7 milliards de dollars en 25 ans. Cet effort, amorcé par Marcel Léger alors qu'il était ministre de l'Environnement, a porté fruit. Il est maintenant grand temps, en pensant à Marcel Léger, **de nous attaquer** avec plus de vigueur à deux autres sources majeures de contamination de notre eau, pensons à **la pollution industrielle et à la pollution d'origine diffuse, d'origine particulièrement agricole.**

En matière d'assainissement industriel, un constat encourageant s'impose: l'industrie des pâtes et papiers a réussi le tour de force de réduire de manière considérable la pollution des cours d'eau dont elle était il n'y a pas si longtemps à l'origine. C'est également vrai pour une cinquantaine d'entreprises le long du Saint-Laurent qui ont elles aussi réduit de façon considérable la teneur polluante de leurs rejets d'eau. Depuis mai dernier, les secteurs de la métallurgie et des mines viennent d'emboîter le pas. Le Québec est à mi-chemin de ses efforts d'assainissement industriel, **la Politique accélérera encore la cadence et visera entre autres les industries de la chimie, de l'agroalimentaire et de la métallurgie secondaire.**

Reste le principal chaînon manquant, celui de l'agricole. Depuis plusieurs années, le monde agricole modifie déjà ses pratiques et ils le font avec l'appui d'hommes et de femmes compétents.

Loin de nous, donc, l'idée de faire porter un blâme à qui que ce soit, certainement pas à ceux qui nous nourrissent et qui aussi réussissent, par leur travail et leurs efforts, à offrir aux Québécoises et Québécois un niveau d'autosuffisance élevé et aussi une sécurité alimentaire enviable.

Mais l'État québécois ne doit pas hésiter à être exigeant et à s'inspirer des meilleures pratiques. Nous constatons tous que les efforts des décennies passées et des pratiques actuelles sont lourds et fort coûteux à corriger. Quand des rivières comme la Yamaska, comme la rivière Chaudière, la Bayonne, la Nicolet, la Boyer et l'Etchemin et d'autres, quand, dans ces rivières, nous retrouvons des concentrations importantes de phosphore, de nitrate, nous voyons que nous échouons dans ces cas encore le test de l'eau. Cette réalité doit nous rappeler à l'ordre.

Le **resserrement majeur** fait en juin dernier par le gouvernement en matière **de gestion des lisiers fera en sorte de corriger, d'ici 2010, le déséquilibre des sols.** Ce chantier d'assainissement en milieu agricole est fort exigeant pour les principaux concernés et l'adoption de nouvelles pratiques ne se fait pas sans coûts. Le gouvernement du Québec en est pleinement conscient, **257 millions de dollars ayant été consentis pour la conformité des équipements agricoles entre 2002 et 2005.**

C'est dans ce contexte qu'il faut voir toute l'importance des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur l'industrie porcine, auxquelles la population de toutes les régions du Québec est conviée, au cours des prochains mois. Le gouvernement veillera à ce que les résultats de ce grand débat public soient correctement arrimés avec la mise en oeuvre de la politique nationale de l'eau.

Dans la foulée de la politique de l'eau, nous n'échapperons pas non plus à d'autres questions importantes. Je pense notamment à **l'usage de plus en plus répandu de pesticides chimiques, comme l'atrazine,** que la France, l'Allemagne, la Suède et le Danemark ont déjà bannie. Le nom du Québec doit figurer à ce palmarès. Pourquoi? Parce que nous savons tous qu'une partie des ces produits nocifs se retrouve non seulement dans nos sols, mais aussi dans nos cours d'eau, parfois même dans nos puits. Parlez-en aux

citoyens de la région de Lanaudière ou de la région de la Montérégie. **La politique vise donc clairement une réduction de l'usage des pesticides chimiques en milieu agricole.**

Les activités agricoles sont source de richesse, elles sont source aussi d'un développement d'un Québec moderne et d'un Québec prospère. Mais la qualité de l'eau ne doit pas devenir le talon d'Achille de cette industrie. Il en va de même aussi pour les autres activités industrielles. Progressivement, tout nouveau développement ayant un impact polluant devra, à échéance convenue, justifier sa nécessité et inclure les dispositifs les plus modernes pour réduire cet impact au maximum. Il s'agit là d'un virage qui est fondamental.

Nous sommes donc ensemble, avec cette politique, à jeter les bases d'un nouveau régime axé sur la prise en compte systématique de l'état de nos connaissances, de l'impact cumulatif des activités sur un cours d'eau, de l'introduction, aussi, de nouvelles technologies et de l'atteinte de nouveaux objectifs de rejet, des objectifs de rejet que nous souhaitons plus conformes avec les meilleurs préceptes environnementaux. **Nous optons donc ainsi pour des permis renouvelables et non plus des certificats d'autorisation émis pour la vie.** Ce printemps, nous avons amorcé ce virage avec les **permis de captage** d'eau. Ces permis sont émis maintenant pour une **période de 10 ans**, sujets à renouvellement en fonction **de l'état des aquifères.**

Nous faisons aussi un troisième choix, celui **de miser sur la compétence et l'engagement des citoyens et des citoyennes** dans une gestion de l'eau que nous souhaitons décentralisée, transparente et axée sur les résultats. Nous devons bien sûr apprendre des erreurs du passé. Il faut agir en priorité là où des seuils critiques de pollution sont atteints, et tout mettre en oeuvre pour qu'ils ne soient pas irréversibles.

Au même moment où nous devons poser des gestes curatifs, nous adopterons également une nouvelle logique, **celle de la prévention.** Comment y parvenir? Bien, d'abord, cette vision s'incarne d'abord sur le terrain, à travers le Québec, par **la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau et des écosystèmes.** Elle sera d'abord celle de tout le gouvernement, des ministères et des directions régionales concernées. Un effort concentré sera dirigé vers les **33 bassins versants de cours d'eau** les plus dégradés et les plus pollués du Québec, ou les plus sujets à d'importants conflits d'usage.

Le gouvernement confie à des organismes de concertation la responsabilité de la gestion de l'eau de leur territoire. Ces organismes seront composés de groupes de citoyens, dont les groupes environnementaux, et des usagers de l'eau tels les agriculteurs, les industriels, les associations touristiques. Les élus des municipalités et des MRC y joueront un rôle névralgique, en raison notamment de l'ampleur de leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Ensemble, ils travailleront à la restauration, à la protection et à la mise en valeur des cours d'eau, à la mise en valeur aussi des lacs, des milieux humides et des nappes d'eau souterraines. Ils devront également déterminer les grandes orientations du devenir du bassin avec une vision cohérente et, bien sûr, avec une perspective d'avenir.

Le gouvernement aujourd'hui s'engage à appuyer financièrement et techniquement le fonctionnement des organismes de bassin afin qu'ils puissent développer cette vision intégrée et la mettre en oeuvre. En matière de décentralisation, du respect de la volonté des régions et de la population, le gouvernement montre encore une fois qu'il est au rendez-vous. Par la Politique, nous venons cependant appuyer de manière bien concrète le travail effectué depuis quelques années par des organismes pionniers qui ont, dans plusieurs cas, transformé profondément les façons de voir un peu partout au Québec. Je salue, je remercie et je félicite chacun de ceux et celles qui ont oeuvré dans leur milieu, qui ont oeuvré au développement de la gestion intégrée. À ces citoyens, à ces maires, à ces préfets, à ces agriculteurs, à ces industriels, à ces groupes environnementaux qui ont ouvert la voie sur la Boyer, sur l'Assomption, sur la Châteauguay, sur la Montmorency, sur la Chaudière et le Richelieu, à vous tous, bravo et merci. Nous vous rendons hommage. Cette partie de la Politique, nous vous la devons en grande partie.

La vision intégrée s'appliquera également à notre Saint-Laurent qui fait partie intégrante de notre histoire et aussi de notre avenir. Nous aurons du pain sur la planche: nous compléterons la dépollution municipale, industrielle et agricole, nous protégerons mieux nos sources d'approvisionnement en eau potable, nous poursuivrons la lutte aux espèces exotiques envahissantes, nous réintroduirons aussi certaines espèces sensibles, tel le bar rayé, tout en portant une attention particulière à celles qui sont en péril, comme le chevalier cuivré. La protection et la restauration des rives, du littoral, des plaines inondables et des milieux humides seront accélérées entre autres dans le lac Saint-Pierre, reconnu par UNESCO pour sa diversité biologique. Nous voudrions aussi redonner accès aux rives à des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises. À cet égard, des projets importants verront le jour dans toutes les régions qui bordent le Saint-Laurent. De nouveaux budgets d'infrastructures sont prévus, mais n'oublions pas les projets de villégiature en milieu urbain.

Dans la région de Montréal, les initiatives du Grand Montréal bleu et du Croissant de l'Est seront appuyées financièrement. Dans la région de Québec, c'est à travers le projet de la Promenade Champlain, et particulièrement à travers le projet de revitalisation de la rivière Saint-Charles que les citoyens et citoyennes pourront retrouver accès à leurs cours d'eau.

La Saint-Charles, ce sera, M. le maire de Québec, la première rivière que nous nous engageons à assainir complètement au Québec, pour le bénéfice des villégiateurs, des riverains et aussi des écosystèmes aquatiques. Redonner le Saint-Laurent aux Québécois et aux Québécoises est sans contredit l'un des plus beaux chantiers qu'ouvre cette Politique. Sous peu, j'annoncerai la composition du comité mixte permanent sur la gestion intégrée du Saint-Laurent qui, de la frontière ontarienne au golfe inclusivement, aura le mandat de planifier la protection, la restauration et la mise en valeur du Saint-Laurent d'une manière intégrée, dans le respect des principes de développement durable. Cette vision devra intégrer la question de la gestion des Grands Lacs, d'où provient 80 % de l'eau à la hauteur de Montréal.

En appui à notre nouveau mode de gestion, nous rassemblerons aussi les vastes connaissances dont nous disposons déjà et nous nous assurerons aussi de les diffuser le plus largement possible aux citoyens et aux citoyennes et aux groupes environnementaux intéressés par la question. Ainsi, dès 2003, nous entreprendrons l'évaluation des grands aquifères. Les sommes en jeu sont considérables: quelque 3 millions de dollars par aquifère. Il y a donc lieu de travailler en fonction de priorités établies. J'annonce que la prochaine étude qui sera réalisée portera sur le bassin versant de la rivière Châteauguay, lequel couvre un vaste territoire qui englobe la majeure partie de la Rive-Sud de Montréal jusqu'à la région de Franklin, près de la frontière américaine.

Quatrièmement, nous voulons assumer une gouvernance municipale, que nous souhaitons publique et efficace, de la distribution et du traitement de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de la pérennité des infrastructures. La responsabilité des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées demeurera du domaine public. Les citoyens et les citoyennes qui ont craint que le contrôle de l'eau potable ne leur échappe au profit de grandes multinationales peuvent être rassurés.

Certaines municipalités ont par ailleurs confié au secteur privé la gestion de quelques-unes de leurs infrastructures. Nous encadrerons davantage le rôle du secteur privé en matière d'eau potable et d'eau usée afin que le contrôle citoyen d'eau ne puisse nous échapper, même indirectement. L'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées relèvent d'abord des municipalités. Celles-ci sont aussi responsables de la mise aux normes et de la réfection de leurs infrastructures d'aqueduc et d'égout, ce qui demande des efforts financiers considérables. Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec leur apporte son soutien à cet égard.

À travers la Politique nationale de l'eau, un nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les

municipalités prend forme. En premier lieu, d'ici 2007, nous viserons ensemble à atteindre un taux de renouvellement des réseaux de 0,8 % par année et de 1 % d'ici 2012. **Deuxièmement, le gouvernement soutiendra financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations municipales d'approvisionnement et de traitement d'eau potable à travers le Québec.** Troisièmement, une cinquantaine de municipalités rurales auront accès à un soutien pour compléter l'assainissement de leurs eaux usées. Quatrièmement, **le gouvernement veut appuyer de grands chantiers dans la région de Montréal et de Québec afin de réduire les rejets polluants dans le Saint-Laurent.** Nous contribuerons ainsi à la réduction des débordements des réseaux par temps de pluie et par temps sec et nous financerons la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration.

Le partenariat que nous offrons devra reposer sur une nouvelle base. En premier lieu, chaque **municipalité devra élaborer, d'ici 2007, un plan d'intervention qui comprendra un diagnostic de l'état des infrastructures et l'établissement de priorités annuelles des travaux à effectuer.**

Cinquièmement, nous voulons réduire la consommation d'eau en misant entre autres sur un comportement exemplaire de l'État. Comme citoyens et citoyennes, comme gestionnaires publics, comme entrepreneurs, nous sommes tous enclins à profiter des bénéfices de l'eau sans tenir compte de ce qu'il en coûte pour y avoir accès, des coûts imputables au traitement et à dépollution. **Les grands utilisateurs d'eau et les grands pollueurs seront touchés en premier lieu par une redevance dont j'annonce aujourd'hui l'instauration.** Cette redevance, dont les recettes seront versées au Fonds national de l'eau que nous créons, sera calculée principalement à partir des volumes d'eau prélevés ou rejetés.

Ces **redevances** s'appliqueront à tous les usages industriels et commerciaux de l'eau après que des études économiques d'impact appropriées aient été effectuées. Ces **redevances** et ce fonds financeront exclusivement **des activités de protection, de restauration et de mise en valeur de l'eau.** Cette redevance ne s'appliquera pas aux citoyens qui assument déjà les coûts d'utilisation de l'eau par le biais de la taxation municipale.

La politique annonce aussi une autre grande corvée nationale: nous serons tous appelés à **participer à une stratégie de conservation de l'eau** qui visera, d'ici 10 ans, à réduire de 20 % la consommation de l'eau, à **réduire cette consommation moyenne de 20 % par personne.** Cette stratégie fera aussi en sorte que les fuites d'eau n'excèdent pas 20 % du total du volume d'eau produit. Des **municipalités** sont donc particulièrement **concernées.**

Le gouvernement entend donc donner l'exemple plus que des paroles, nous voulons, au gouvernement du Québec, implanter un programme de conservation de l'eau dans nos propres édifices et, à terme, même dans les réseaux dont nous avons la responsabilité.

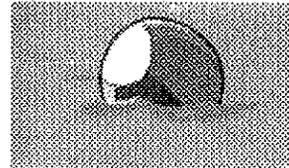
Les orientations de la politique nationale de l'eau nécessitent des investissements de l'ordre de **3,1 milliards de dollars d'ici cinq ans.** La mise en oeuvre de ce projet majeur exigera près de 2 milliards de dollars d'engagements nouveaux alors qu'au-delà de 2 milliards de dollars est déjà provisionné dans les programmes qui reposent sur des fonds provenant du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral et des municipalités. La mise en place progressive, à compter de l'an prochain, du régime de redevances constitue une des pierres d'assise du financement de la Politique. Il s'agit d'une nouvelle source de financement dédiée spécifiquement à la mise en oeuvre de certains volets de la Politique.

Le financement des infrastructures municipales reliées à l'eau accapare la plus grande partie des investissements de la Politique nationale de l'eau, à savoir: **550 millions** de dollars sur 3 milliards de dollars d'engagements financiers prévus pour la période **2003-2007.** La réalisation de ces travaux demeure tributaire de l'engagement financier du gouvernement fédéral et des municipalités.

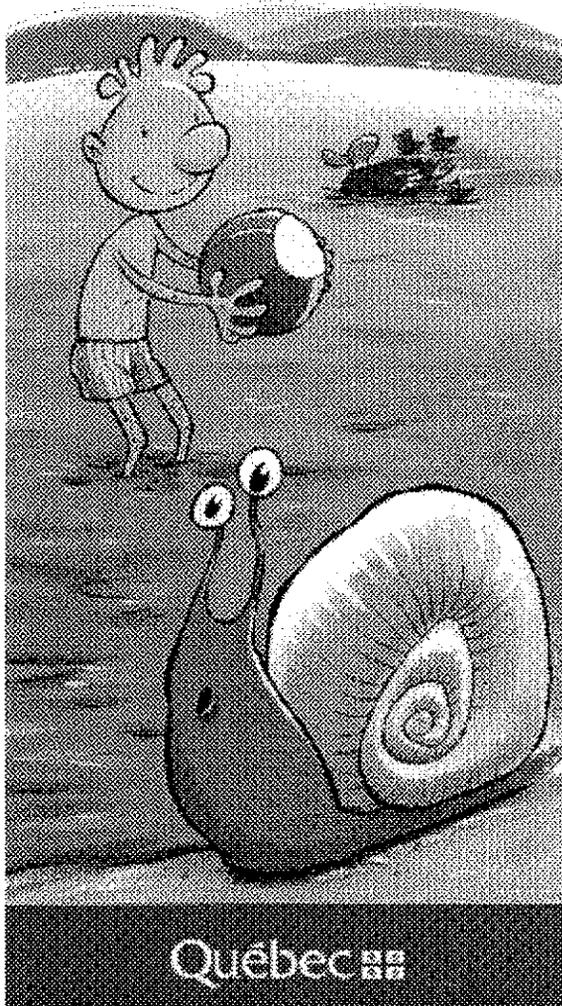


Problèmes de santé reliés à l'environnement

Attention!
Quand la
DERMATITE
du baigneur apparaît....



ATTENTION!



Qu'est-ce-que la DERMATITE du baigneur ?

La dermatite du baigneur est une affection cutanée causée par de petites larves que l'on retrouve dans certains lacs.

Ces petites larves portent le nom de " cercaires ". Elles sont si petites qu'il est presque impossible de les voir à l'oeil nu.

Lors de la baignade, les cercaires se collent à votre peau jusqu'au moment où vous sortez de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires piquent votre peau pour y pénétrer. Elles y meurent ensuite.

Comment attrape-t-on la DERMATITE du baigneur ?

1. La présence de cercaires dans l'eau de baignade provient d'oiseaux aquatiques porteurs de parasite.
2. Le tout débute avec les excréments des oiseaux qui entraînent la contamination des escargots en bordure du rivage.
3. À partir des escargots, des cercaires sont libérées et retournent contaminer les oiseaux aquatiques.

4. Malheureusement, les cercaires ne font pas la différence entre les oiseaux et les baigneurs. C'est ainsi que les baigneurs se font piquer accidentellement.

Quels sont les EFFETS sur la SANTÉ ?

La dermatite du baigneur provoque des désagréments pour ceux qui en sont atteints :

- peu de temps après la baignade, de petites plaques rouges apparaissent sur la peau;
- ces plaques peuvent toucher toutes les parties non couvertes du corps qui ont été en contact avec l'eau;
- quelques heures plus tard, les plaques rouges se gonflent pour ressembler à des piqûres d'insectes qui peuvent atteindre la taille d'un dix sous;
- des démangeaisons plus intenses apparaissent ensuite, et peuvent durer plus de dix jours. Elles se résorbent toutefois généralement en une ou deux semaines;
- chez certains individus, une infection mineure de la peau peut se produire.

Comment prévenir la DERMATITE du BAIGNEUR ?

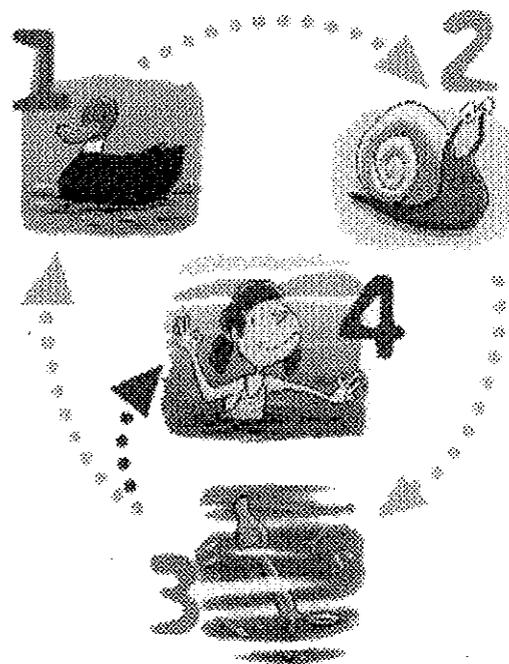
Évitez, si possible, les plages où des cas de dermatite du baigneur ont été rapportés.

Réduisez à quelques minutes le temps que vous passez dans l'eau.

En sortant de l'eau, **asséchez** votre peau en la frottant vigoureusement avec une serviette. Il faut en effet éviter de laisser la peau s'assécher au soleil ou à l'air libre.

Informez les autres baigneurs si vous êtes affectés par la dermatite.

Évitez de nourrir les oiseaux aquatiques.



Comment soigner la DERMATITE du baigneur ?

Évitez d'abord de vous gratter car cela pourrait provoquer une infection de la peau.

Pour soulager l'inconfort, vous pouvez utiliser une crème ou une lotion contre les démangeaisons, telle que la calamine. Dans le doute consultez votre pharmacien.

Si les démangeaisons persistent après plusieurs jours ou si votre état de santé vous inquiète, consultez sans tarder votre médecin.

Référence : 9

Référence : 10



MOT DU MINISTRE

Le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, qui vise à assurer l'équilibre entre les pratiques agricoles et le développement durable, s'inscrit parmi les grands gestes posés par le gouvernement afin de protéger l'environnement. La protection de nos ressources, de l'eau et de la santé des Québécoises et des Québécois est une priorité pour le gouvernement, un enjeu national.

Tant les citoyennes et citoyens, les groupes environnementaux, les élus municipaux que les productrices et producteurs agricoles souhaitaient une nouvelle réglementation afin d'assurer un développement durable, maintenir la fertilité des sols, préserver la qualité de l'eau et protéger leur qualité de vie et leur santé.

Cette réglementation, qui se veut progressiste et efficace, établit des normes sévères pour contrer la pollution diffuse d'origine agricole et préserver la qualité de l'eau potable. Elle préconise notamment une nouvelle approche axée sur une gestion plus rigoureuse du phosphore, à l'échelle de chaque entreprise agricole, permettant ainsi d'obtenir des gains environnementaux significatifs.

La production agricole constitue un secteur important de notre économie. Il était cependant nécessaire d'encadrer davantage le développement de ce secteur afin que l'activité agricole aille de pair avec l'acceptabilité sociale et le respect de l'environnement.

Source de vie, l'eau est aussi « source de fierté ». Elle mérite que nous consentions, individuellement et collectivement, les efforts nécessaires afin de préserver cette précieuse ressource et de faire de notre environnement un milieu de vie sain où il fait bon vivre.

André Boisclair

Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau et
leader du gouvernement

SECTION I ZONES D'ACTIVITÉS LIMITÉES ET PRODUCTION PORCINE

45. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente section :

« traitement complet » Traitement par lequel des déjections animales sont transformées en un produit solide de nature différente, comme des granules fertilisantes ou des composts matures, et par lequel sont détruites les bactéries qu'elles contiennent ;

« zone d'activités limitées » Municipalité énumérée à l'annexe II. *(L'article 45 relatif aux zones d'activités limitées et à la production porcine, cessera d'avoir effet le 15 juin 2004).*

D. 695-2002, a. 45.

46. Malgré les articles 19 et 20, dans une zone d'activités limitées :

1° aucun nouveau lieu d'élevage porcin ne peut être autorisé ;

2° dans un lieu d'élevage existant le 15 juin 2002, les augmentations de cheptel de truies ou de plus de 250 porcs, par rapport aux droits d'exploitation, ne peuvent être autorisées à moins que les déjections animales provenant du lieu d'élevage subissent un traitement complet et que le produit du traitement soit utilisé ailleurs que dans une exploitation agricole située dans une zone d'activités limitées ;

3° dans un lieu d'élevage existant le 15 juin 2002, les augmentations de cheptel de 250 porcs ou moins, par rapport aux droits d'exploitation, ne peuvent être autorisées sauf si l'une des conditions suivantes est respectée :

a) les déjections animales provenant du lieu d'élevage subissent un traitement complet et le produit du traitement est utilisé ailleurs que dans une exploitation agricole située dans une zone d'activités limitées ;

b) l'exploitant dispose de parcelles en culture en propriété, en location ou par entente. Toutefois, dans ce dernier cas, les parcelles ne doivent pas être distantes de plus de 20 km du lieu d'élevage.

L'augmentation prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3 du premier alinéa ne peut être autorisée qu'une seule fois avant le 15 juin 2004 et que pour un seul des lieux d'élevage appartenant à un même exploitant. *(L'article 46 relatif aux zones d'activités limitées et à la production porcine, cessera d'avoir effet le 15 juin 2004).*

D. 695-2002, a. 46.

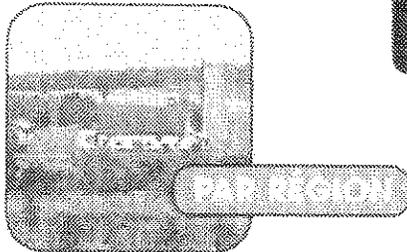
47. Malgré les articles 19 et 20, à l'extérieur d'une zone d'activités limitées :

1° aucun nouveau lieu d'élevage porcin ne peut être autorisé à moins que les déjections animales provenant du lieu d'élevage subissent un traitement complet et que le produit du traitement soit utilisé ailleurs que dans une exploitation agricole située dans une zone d'activités limitées ;

2° dans un lieu d'élevage existant le 15 juin 2002, les augmentations de cheptel de truies ou de plus de 250 porcs, par rapport aux droits d'exploitation, ne peuvent être autorisées à moins que les déjections animales provenant du lieu d'élevage subissent un traitement complet et que le produit du traitement soit utilisé ailleurs que dans une exploitation agricole située dans une zone d'activités limitées ou que les déjections animales soient épandues sur des parcelles en culture détenues en propriété par l'exploitant du lieu d'élevage. *(L'article 47 relatif aux élevages à l'extérieur des zones d'activités limitées, cessera d'avoir effet le 15 décembre 2003).*

ANNEXE II

TERRITOIRES DE MUNICIPALITÉS
CONSIDÉRÉS COMME ZONES
D'ACTIVITÉS LIMITÉES



Bas-Saint-Laurent

MRC Kamouraska

Kamouraska (M)
La Pocatière (V)
Rivière-Ouellet (M)
Saint-Alexandre-de-Kamouraska (M)
Saint-André (M)
Saint-Denis (P)
Saint-Germain (P)
Saint-Joseph-de-Kamouraska (P)
Saint-Pacôme (M)
Saint-Pascal (V)
Saint-Phillippe-de-Néri (P)
Sainte-Anne-de-la-Pocatière (P)
Sainte-Hélène (P)

MRC La Matapédia

Saint-Noël (VL) *de la zone*
Saint-Tharcisius (P) *Paradis*
Sayabec (M) *municipalité*

MRC La Mitis

La Rédemption (P)
Les Hauteurs (M)
Saint-Gabriel-de-Rimouski (M)
Saint-Octave-de-Métis (P)
Sainte-Luce (M)

MRC Les Basques

Saint-Clément (P)
Saint-Jean-de-Dieu (M)
Sainte-Françoise (P)

MRC Matane

Sainte-Félicité (M)

MRC Rimouski-Neigette

Rimouski (V)
Saint-Anaclet-de-Lessard (P)
Saint-Valérien (P)

MRC Rivière-du-Loup

L'Isle-Verte (M)
Rivière-du-Loup (V)
Saint-Arsène (P)
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (M)

MRC Témiscouata

Saint-Louis-du-Ha! Ha! (P)

Saguenay - Lac-Saint-Jean

HORS MRC

Saguenay (V)

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Alma (V)
Hébertville-Station (VL)
Métabetchouan—Lac-à-la-Croix (V)
Saint-Bruno (M)

MRC Le Domaine-du-Roy

Chambord (M)
Saint-Prime (M)

Capitale-Nationale

MRC Charlevoix

Les Éboulements (M)
Saint-Hilarion (P)

Canton de Drummond

MRC Arthabaska

Chesterville (M)
Maddington (CT)
Norbertville (VL)
Saint-Albert (M)
Saint-Christophe-d'Arthabaska (P)
Saint-Norbert-d'Arthabaska (M)
Saint-Rosaire (P)
Saint-Valère (M)
Sainte-Anne-du-Sault (M)
Sainte-Clotilde-de-Horton (M)
Sainte-Élisabeth-de-Warwick (P)
Sainte-Séraphine (P)
Victoriaville (V)
Warwick (V)

MRC Bécancour

Fortierville (M)
Saint-Sylvère (M)
Sainte-Françoise (M)
Sainte-Marie-de-Blandford (M)
Sainte-Sophie-de-Lévrard (P)

MRC Drummond

L'Avenir (M)
Lefebvre (M)
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)
Saint-Edmond-de-Grantham (P)
Saint-Eugène (M)
Saint-Germain-de-Grantham (M)
Saint-Joachim-de-Courval (P)
Saint-Lucien (P)
Saint-Nicéphore (V)
Wickham (M)

MRC L'Érable

Inverness (M)
Laurierville (M)
Lyster (M)
Notre-Dame-de-Lourdes (P)
Plessisville (P)
Princeville (V)
Sainte-Sophie-d'Halifax (M)
Villieroy (M)

MRC Nicolet-Yamaska

Pierreville (M)
Saint-Wenceslas (M)
Saint-Zéphirin-de-Courval (P)

Légende: CT: Canton
M: Municipalité
V: Ville
VL: Village
P: Paroisse



On cherche encore la source de pollution

MARC SAINT-PIERRE

MSPierre@lesoleil.com

Son usine de filtration stoppée à cause d'une contamination aux hydrocarbures, la municipalité de Saint-Henri a dû réactiver une ancienne interconnexion avec le réseau d'aqueduc de Lévis pour assurer l'approvisionnement de sa population, hier.

Toute la journée, le ministère de l'Environnement a continué à rechercher la source de pollution, lançant sur le terrain une équipe de cinq inspecteurs.

Ses 600 travailleurs en chômage forcé, le grand employeur les Salaisons Brochu a pour sa part multiplié les mesures d'urgence, allant jusqu'à concevoir un système parallèle d'alimentation en eau pour traiter les viandes provenant de ses abattages de vendredi.

« C'est un dépannage. Il s'agit de limiter les pertes éventuelles de viande le plus possible », a expliqué le vice-président exécutif de la salaison, Laurent Brochu. « Le problème d'alimentation en eau potable nous a obligés à fermer l'exploitation. Ce sont 3000 porcs qui passent à notre usine chaque jour. Leur abattage et leur transformation impliquent une consommation d'eau de 300 000 gallons d'eau à l'heure. La salubrité, ce n'est pas négociable », a précisé le porte-parole de la grande entreprise agro-alimentaire.

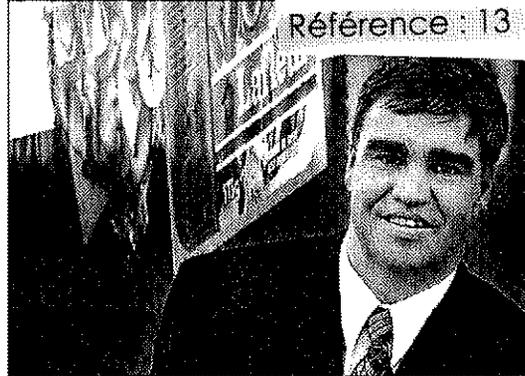
DIMANCHE

C'est dimanche matin que des traces d'hydrocarbure ont été décelées dans le réseau de la municipalité de Bellechasse, qui s'approvisionne en eau dans la rivière Etchemin. Un avis de non-consommation, toujours en vigueur, a été immédiatement diffusé, l'usine de filtration arrêtée et la population approvisionnée à même un réservoir d'eau « qui n'avait pas d'apparence de contamination », selon le directeur général de la municipalité, Jacques Risler.

« Au cours de l'avant midi aujourd'hui (hier), des travaux préliminaires à la remise en marche des surpresseurs sur le réseau d'aqueduc en provenance de la Ville de Lévis ont été effectués et nous prévoyons nous alimenter de cette source au cours des prochaines heures », a indiqué M. Risler, notant que ces surpresseurs n'ont pas fonctionné depuis sept ans.

« Si nos réserves font défaut, nous pourrions nous dépanner », a ajouté le directeur général.

Par-delà les travaux mécaniques, a été mis en



Référence : 13

Le v-p des Salaisons Brochu, Laurent Brochu

branle le processus des analyses d'échantillons qui donneront l'état de santé réel du réseau. Et qui devraient notamment permettre d'identifier le polluant dont « la nature exacte » est inconnue, a observé de son côté le porte-parole de la Direction régionale du ministère de l'Environnement, Christian Sasseville.

« Cinq inspecteurs du ministère font des recherches sur le terrain, entre Saint-Henri et Saint-Anselme, pour découvrir la source potentielle de contamination. Leurs vérifications comprennent des exploitations agricoles, des entreprises commerciales et industrielles. Y compris les égouts pluviaux des municipalités », a ajouté M. Sasseville.

Pour l'heure, personne à Saint-Henri ne s'avance à faire des prédictions sur un retour à la normale, si ce n'est que ce sont les résultats des analyses en laboratoire qui orienteront les décisions des pouvoirs publics.

Pour la population, qui peut du moins se servir de l'eau pour les lavages et autres usages sanitaires, l'enjeu est celui de pouvoir s'abreuver à nouveau à même le robinet.

Pour les Salaisons Brochu, l'enjeu porte sur un chiffre d'affaires quotidien de 1 million \$ et, notamment, des exportations dans 56 pays. Dans ce contexte, le vice-président Brochu évoque les journées de demain ou de jeudi pour un éventuel redémarrage. « Je croise les doigts et les deux mains », a dit M. Brochu avec un sourire dans la voix.

Les décisions prises dans la situation présente par le producteur des jambons et saucisses Lafleur ont été validées par l'Agence canadienne de l'inspection des aliments. « Les mesures requises ont été prises par l'entreprise. Notre personnel sur place est en contrôle de la situation », a résumé le D^r Michel Landry.

Le Soleil, 18 février 2003

Faune et Parcs

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune

*Évaluation de la concentration en phosphore total dans les lacs à
touladi de la région du Bas-Saint-Laurent*

Printemps 1998

par

Serge Rhéaume

Rapport d'étude

Rimouski, février 1998

rendant un écosystème aquatique, particulièrement un lac, de plus en plus riche en nutriments (azote et surtout le phosphore) augmentant ainsi la biomasse végétale.

L enrichissement peut conduire entre autres à une modification des communautés animales, à un accroissement de la matière organique et même à un déficit en oxygène dissous dans l'hypolimnion. La vitesse de ce processus peut être grandement accélérée par des apports anthropiques trop élevés en phosphore.

Selon les critères de la qualité de l'eau de surface (MEF 1998), les normes pour le phosphore total sont

Vie aquatique (effet chronique)

50 %

Ce critère s'applique en période sans glace pour des lacs dont le bruit de fond naturel est/ou était inférieur à 0,01 mg/l <10 µg-P/L. Il est défini par une augmentation maximale de 50 par rapport au bruit de fond naturel, sans dépasser un maximum de 0,01mg/l. Il vise à éviter l'eutrophisation des lacs oligotrophes. Pour la protection des habitats sensibles comme les lacs à touladi, ce critère doit être validé par des modèles associés au comportement d'oxygène dans l'hypolimnion.

50 %

Ce critère s'applique en période sans glace pour des lacs dont le bruit de fond naturel se trouve ou se trouvait entre 0,01 mg/l et 0,02 mg/l. Il est défini par une augmentation maximale de 50 % par rapport au bruit de fond naturel, sans dépasser un maximum de 0,02mg/l. Il vise à éviter l'eutrophisation des lacs oligotrophes. Pour la protection des habitats sensibles comme les lacs à touladi, ce critère doit être validé par des modèles associés au comportement d'oxygène dans l'hypolimnion.

Caractéristiques du phosphore :

- Il change de forme dans le milieu en fonction des conditions chimiques et biologiques. Seulement certaines formes sont biologiquement actives, par contre tout le phosphore présent dans le milieu peut devenir biologiquement actif; c'est pourquoi on analyse le P total et non uniquement le P bio-actif (ortho-phosphates).
- Il a une forte tendance à adhérer aux particules, ce qui a pour effet de le retirer du milieu en facilitant sa sédimentation.
- Il est considéré comme un élément limitant dans le milieu; il est présent en petites quantités, habituellement en faible concentration.
- Lorsqu'il sédimente il forme des composés stables avec les oxydes de fer et de calcium en conditions aérobiques. Donc dans ces conditions, un lac élimine naturellement de l'eau le phosphore qui se sédimente. C'est de là qu'origine la capacité de support d'un lac. Tant que les apports ne dépassent pas cette capacité d'élimination, le lac ne changera pas ou peu. Si le fond du lac devient anaérobique, les liens chimiques qui maintiennent le P dans les sédiments se brisent et le P est relâché dans l'eau; c' est ce qu'on appelle le relargage.
- Biologiquement, le phytoplancton fixe le P bio-disponible et l'intègre à ses tissus. De là le P est acheminé inéluctablement vers les sédiments, que ce soit en passant par la chaîne alimentaire ou directement si la cellule de plancton n'est pas prédatée. Au fond, les décomposeurs minéralisent le P qui se fixe chimiquement en conditions aérobiques ou le recyclent dans la chaîne alimentaire.
- C'est cette sédimentation qui explique que la concentration de P diminue dans l'épilimnion en été et augmente dans l'hypolimnion (celle-ci se définissant par la couche d'eau la plus profonde d'un lac stratifié thermiquement, principal habitat du touladi), même sans relargage. C'est pourquoi il est préférable de mesurer le P total au retournement printanier ou automnal (H. Fournier, comm. pers.)²

Le phosphore est la substance nutritive qui limite les communautés de phytoplancton en eaux douces. **Dans certains plans d'eau, des concentrations élevées de phosphore augmentent la vitesse d'eutrophisation.** L'eutrophisation est un long processus naturel

2 Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques (DEA), Direction de la faune et des habitats (DFH) et Direction régionale de l'Outaouais.

À partir des données recueillies en 1998, on peut classer ces lacs en trois classes. La première classe comporte un lac mésotrophe avec des valeurs $> 10,0 \mu\text{g-P/l}$; le réservoir Mistigouèche est l'unique représentant de cette classe. Dans la deuxième classe, on retrouve des lacs oligotrophes avec des valeurs moyennes de PT entre 6,1 et 7,8 $\mu\text{g-P/l}$. Il s'agit des lacs Matapédia, Témiscouata, Côté, Mitis et Noir.

Dans la troisième classe, on retrouve quatre lacs ultra-oligotrophes avec des valeurs inférieures à 4 $\mu\text{g-P/l}$ (Ango, Squatec, Long, et Pohénégamook) et sept autres lacs oligotrophes avec des valeurs entre 4,1 et 5 $\mu\text{g-P/l}$. C'est dans cette classe qu'est représentée la majorité des lacs et on y retrouve des lacs comportant aussi plusieurs habitations et villégiature (Squatec, Pohénégamook, Long, etc.).

En ce qui concerne le lac Mistigouèche, il a une profondeur maximum de 13 mètres (Maltais et *al.* 1985) et le marnage y est important pouvant atteindre un maximum de 4,9 mètres (Lévesque et Courtois 1983). Selon Doyer et Breton (1995), le réservoir est mésotrophe aux eaux alcalines (pH de 7,5), peu transparentes (secchi de 1,5 m) et peu productives (conductivité de 70 ms/cm).

Dans la deuxième classe, les deux premiers lacs possèdent des villages, des villes (Sayabec, Val-Brillant, Cabano, Notre-Dame-du-Lac), des industries (Papiers Cascades, usines de sciage) et plusieurs habitations de plaisance à leurs abords; les apports en phosphore augmenteraient donc dans l'environnement des lacs. **Les valeurs du PT sont de 7,6 $\mu\text{g-P/l}$ pour le lac Matapédia** et de 7,2 $\mu\text{g-P/l}$ pour le lac Témiscouata. Pour le lac Côté, les valeurs sont légèrement moins élevées (6,9 $\mu\text{g-P/l}$) par rapport aux deux premiers lacs et il comporte près d'une trentaine d'habitations dans sa zone riveraine. Le lac Mitis, quant à lui, ressort du groupe de ces cinq lacs, car il possède peu ou pas d'infrastructures sur ses berges, mais il demeure influencé par un marnage de moins de 3 mètres causé par la gestion d'un barrage à son émissaire. L'impact du marnage est faible au lac Mitis. Le lac est profond à plusieurs endroits avec une moyenne de 15 mètres incluant de nombreuses fosses (profondeur maximum de 37 m). Le lac Noir est celui qui possède la plus forte moyenne de concentration de PT (après le lac Mistigouèche) avec 7,8 $\mu\text{g-P/l}$. Ce lac possède près d'une centaine de résidences à ses abords et malgré cela, la concentration de phosphore demeure loin de la mésotrophie (4- 10,0 $\mu\text{g-P/l}$).

Méga-porcheries: des risques importants pour la santé

Presse Canadienne
Ottawa

Les méga-porcheries polluent l'air et l'eau tout en engendrant des risques importants pour la santé, indiquent des documents fédéraux.

Des documents internes du gouvernement rédigés entre 1997 et 2000 et obtenus par le quotidien *Ottawa Citizen* soutiennent que les méga-porcheries ont des sols saturés et que leurs eaux renferment des produits chimiques provenant du fumier.

De plus, les émanations provenant du purin de porc peuvent causer l'asthme, la bronchite, la dépression et d'autres problèmes de santé chez les agriculteurs.

Le document de 590 pages rendu public à la suite d'une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information fait le portrait des changements difficiles rencontrés par les porcheries traditionnelles de quelques centaines de porcs devenues des «fermes d'élevage intensif» de plus de 5000 porcs, tous du même âge, dans une seule étable.

Ces méga-porcheries sont situées dans le sud du Québec, dans le sud de l'Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et dans le sud de l'Ontario.

Le ministère fédéral de l'Agriculture affirme que l'industrie du porc obtient des succès limités dans ses efforts pour contrer les problèmes liés à l'environnement et à la santé.

L'industrie peut faire du compost avec le fumier. Elle peut élever des porcs modifiés génétiquement qui produisent du purin moins polluant. Elle peut construire des stations d'épuration des eaux usées pour les porcheries, ou des marais artificiels pour absorber le fumier. Le problème est que les agriculteurs n'ont pas assez d'argent pour avoir recours à ces solutions. Et la pollution générée par l'industrie du porc est déjà importante.

Là où les terres agricoles sont situées près des villes, les émanations d'ammoniac provenant de l'urine et du purin des porcs se mélangent aux polluants de l'air des usines et aux gaz d'échappement des voitures pour produire des composés acides dangereux.

«On croit que ces particules microscopiques peuvent engendrer des risques significatifs pour la santé humaine parce qu'elles peuvent éviter les défenses normales du système respiratoire», indiquent les documents.

Dans la vallée de la rivière Fraser en Colombie-Britannique, ce mélange chimique est si épais qu'il peut causer une brume visible à l'oeil nu, et peut représenter 70% des particules en suspension dans l'air durant l'été.

«Il y a de nouvelles preuves (...) que ces substances qui engendrent des odeurs peuvent également affecter la santé humaine, en causant la nausée, des maux de tête, des problèmes de sommeil, des maux d'estomac, une perte d'appétit et la dépression.» Les agriculteurs travaillant dans les étables peuvent développer une bronchite chronique et faire de l'asthme.



Photo AP

Là où les terres agricoles sont situées près des villes, les émanations d'ammoniac provenant de l'urine et du purin des porcs se mélangent aux polluants de l'air des usines et aux gaz d'échappement des voitures pour produire des composés acides dangereux.

Cette information est diffusée
Par le comité

PENSE

Population Engagée pour la
Sauvegarde de l'Environnement

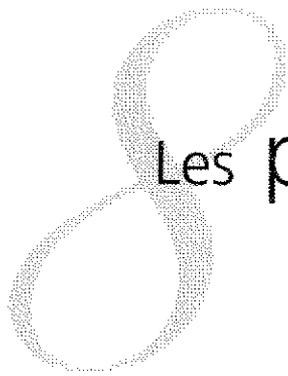
Assemblée publique
Jeudi, 21 mars 2002
Salle communautaire d'Amqui

Référence : 20

**Rapport sur les impacts de la
production porcine sur la faune
et ses habitats**

Société de la faune et des parcs du Québec

Décembre 2002



Les pistes de travail pour une agriculture durable

L'agriculture joue un rôle important dans le maintien et le développement de l'activité économique de la société québécoise; la production porcine est une composante majeure de cette activité économique. L'agriculture reste et restera une forme importante d'occupation du territoire. L'accent a été mis au cours des dernières décennies sur une agriculture plus intensive, plus productive mais au détriment, souvent, des autres ressources et usages du milieu. L'agriculture de demain doit tenir compte davantage des principes de développement durable, tant du point de vue économique que du point de vue social ou environnemental.

La Société de la faune et des parcs du Québec considère que la prise en compte du maintien de la biodiversité est essentielle dans le cadre d'une agriculture répondant aux critères du développement durable.

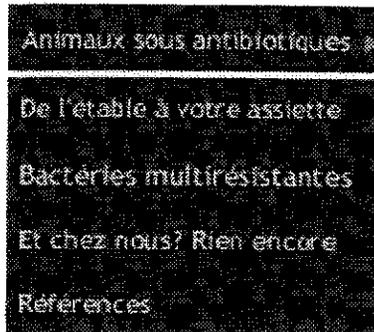
Ainsi, du point de vue de l'économie, la faune peut être mise en valeur en milieu agricole et apporter une importante contribution par le développement des activités associées à l'usage de la faune, dont les communautés rurales et, particulièrement, les agriculteurs seront les premiers à bénéficier. La faune s'avère une valeur économique complémentaire aux autres usages en milieu agricole.

Sur le plan social, la présence d'habitats diversifiés pour la faune et la faune elle-même sont le gage d'un milieu de vie de qualité pour les populations humaines qui occupent le milieu agricole ainsi que celles qui le fréquentent. Ils sont les témoins d'un environnement sain pour l'homme tout en ajoutant une valeur esthétique indéniable à ce milieu.

Du point de vue de l'environnement, la faune et ses habitats sont des indicateurs privilégiés de la qualité du milieu en général, de la qualité des eaux et du maintien de la biodiversité en tant qu'intégrateurs des pressions de toutes sortes exercées sur l'environnement.

Par exemple, l'utilisation abondante des pesticides pour les grandes cultures augmente les risques de difformités chez les amphibiens vivant en milieu agricole. La désertion des frayères à éperlans dans les tributaires de la rive sud du Saint-Laurent est le résultat de modalités de gestion déficientes des sols et d'une production excédant la capacité de support. Le drainage des terres humides et la construction d'aboiteaux ont entraîné des pertes importantes d'habitats dans la plaine inondable et le bassin du Saint-Laurent, au même titre que le déboisement intensif des terres agricoles afin d'accroître les superficies nécessaires à l'épandage de grandes quantités de lisier.

Référence : 22



Animaux sous antibiotiques

Bienvenue dans l'univers du cochon industriel ...



Oubliez vos préjugés, et oubliez les porcheries familiales du passé. Des cochons, il y en a des centaines dans un même bâtiment. Mais malgré tout, c'est assez propre, et ils sont bien traités.

Éleveur à Ste-Clotilde de Beauce, Michel Jolicoeur fabrique ainsi près de 8 000 porcs par an. Aux normes d'aujourd'hui, c'est un élevage de taille moyenne... Le secret, ici, c'est la standardisation. Un environnement contrôlé, et la même moulée pour tous...



Aujourd'hui, comme six à huit fois par année, Michel Jolicoeur reçoit son visiteur le plus important. C'est le docteur Robert Charette, vétérinaire. Il vérifie les statistiques de mise bas, les taux d'engraissement... De nos jours, le vétérinaire est un conseiller de gestion, qui travaille plus avec un ordinateur

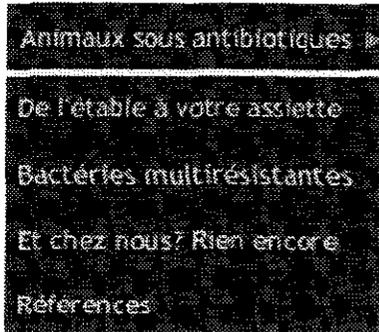
qu'avec un stéthoscope.

Mais le vétérinaire joue aussi un autre rôle. Il surveille l'état de santé des animaux, il fait des diagnostics, il prescrit au besoin des médicaments. Aujourd'hui, on discute d'un problème de diarrhée apparu il y a quelques mois. Il va falloir administrer des antibiotiques. Mais à quels animaux les prescrit-il ?



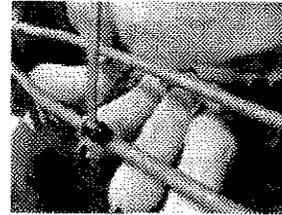
1 de 5



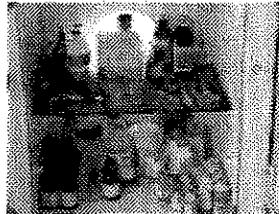


Animaux sous antibiotiques

Robert Choquette, vétérinaire, explique: « Nous allons traiter tous ceux qui naîtront dans les prochaines semaines. Ça fait déjà une semaine que l'antibiotique est administré, jusqu'à maintenant les résultats sont très bons. »



« On se rend compte que si l'antibiotique est administré dans les 6- 7 premières heures après la naissance, il fait très bien son travail prophylactique. Si on l'administre plus tard, les porcelets ont le temps de commencer à faire de la diarrhée... »



Lors de cette intervention typique, le docteur Charette prescrit un antibiotique pour tous les nouveau-nés. C'est de la médecine de troupeau. Des doses assez élevées, mais pour une période de temps limitée.

En pratique, c'est l'éleveur qui traite les animaux : dans ce cas-ci, la pénicilline à longue action, deux sortes de pénicilline... de la liquamycine; des antiparasitaires, aussi. Tous ces médicaments, il les administre à la ferme, sous prescription du vétérinaire.





Votre Santé et vous

DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DE L'EAU

pour la désinfection de l'eau potable

Introduction

La sensibilisation du public à la contamination potentielle des eaux souterraines et des eaux de surface et l'intérêt croissant porté aux activités récréatives de plein air pratiquées dans des régions non alimentées en eau potable se sont traduits par l'utilisation accrue de dispositifs de désinfection de l'eau.

Au Canada, plus de quatre millions de personnes **dépendent de puits privés pour leur approvisionnement en eau** potable. En outre, des lacs, des rivières et d'autres sources d'approvisionnement en eau constituent souvent les seules réserves d'eau pour les propriétaires de chalets, les campeurs, les propriétaires de bateau et les randonneurs. Contrairement aux réseaux municipaux de distribution d'eau, ces sources d'approvisionnement en eau ne sont pas soumises systématiquement à des tests de dépistage d'une contamination microbiologique ou à des procédures de désinfection appropriée.

La contamination de l'eau des puits privés peut résulter d'une installation ou d'un emplacement inadéquats ou **s'ils ont été infiltrés par de l'eau de surface contaminée**. En fait, **le réservoir aquifère lui-même (la couche souterraine de roche poreuse ou de sable renfermant de l'eau) peut même être la source de la contamination**. Les eaux de surface, ainsi que les eaux souterraines non protégées, sont susceptibles d'être contaminées par les matières fécales des humains, du bétail, des animaux sauvages, voire des animaux familiers.

L'eau puisée des lacs, des rivières, des ruisseaux et des étangs pourrait paraître propre et ne présenter aucune odeur ou goût douteux. Malheureusement, les agents pathogènes que l'on retrouve dans l'eau ne sont toutefois pas uniquement dangereux : ils sont également invisibles à l'œil nu. Ces bactéries, virus et kystes protozoaires peuvent causer de légères nausées et fièvres ou entraîner des maladies plus sérieuses, telles que diarrhée grave, l'hépatite ou la fièvre typhoïde. L'eau des lacs ou des rivières, ainsi que celle des ruisseaux et des étangs **devrait toujours être désinfectée** avant d'être consommée pour la boisson ou la cuisine.

La contamination microbiologique est la cause principale des poussées de maladies associées à l'eau potable. Entre 1974 et 1996, plus de 160 poussées de maladies d'origine hydrique ont été rapportées au Canada, affectant près de 8 000 personnes. **On estime que seulement 10 p. 100 des poussées de maladies** d'origine hydrique sont rapportées au Canada.

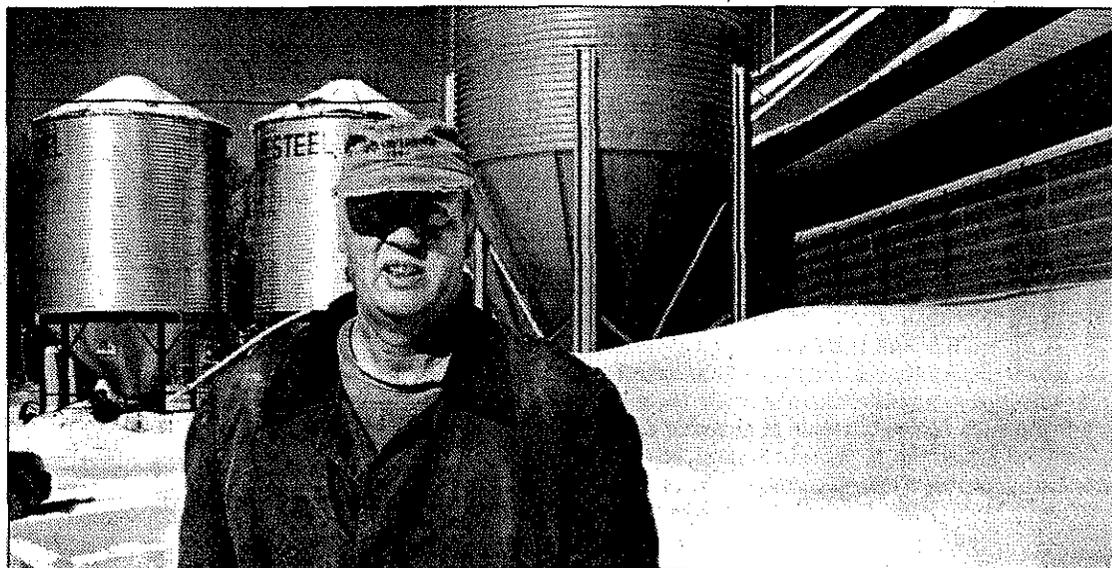
Désinfection de l'eau

Selon la source d'eau, les conditions d'utilisation, ainsi que l'ampleur et l'étendue de la contamination microbiologique, une désinfection pourrait s'imposer à l'occasion sur de courtes périodes de temps ou de façon continue.

Dans les cas de désinfection effectuée à l'occasion, d'urgence ou à court terme, il existe plusieurs méthodes simples qui ne nécessitent pas l'acquisition d'un dispositif spécial :

CÔTE-NORD

Référence : 29



COLLABORATION SPÉCIALE CARL THÉRIAULT

Le producteur Grégoire Lavoie devant les bâtiments où il élève 3000 porcs par année.

Élever des porcs et plaire aux voisins

La Ferme Digoire le réussit depuis huit ans

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

■ **SAINTE-IRÈNE** — Un producteur de porcs heureux... en paix avec sa communauté. Ça existe. Ce n'est pas un rêve ou une vision de l'après-moratoire du ministre de l'Environnement, André Boisclair, sur le développement de l'industrie porcine, mais une réalité dans le 5^e rang de Sainte-Irène, dans la vallée de la Matapédia.

Grégoire Lavoie, de la Ferme Digoire, qui fait l'élevage du porc depuis huit ans sur lisier solide, cohabite avec une station de ski, sans problème. L'année dernière, dans la municipalité voisine de Saint-Léon-le-Grand, une bataille a fait rage entre un projet de porcherie sur lisier liquide et des citoyens inquiets. À Sainte-Irène, tout était calme.

En 1995, Grégoire Lavoie et Diane Voyer ont pris la bonne décision en construisant une porcherie pouponnière et engraissement sur fumier solide... à deux étages.

Les déjections animales tombent des parcs d'élevage et de la maternité au rez-de-chaussée du bâtiment, sur une couche d'environ 35 centimètres de sciure de bois de feuillus, pour devenir du compost évacué par un tracteur.

Un retournement régulier du mélange le fait se transformer en fertilisant agricole ou qu'on peut retrouver sur des pelouses... sans odeur.

« J'avais élevé, au début des années 1980, des porcs sur du fumier liquide. Quand je travaillais dans cette porche-

rie, j'avais mal à la tête. Et quand on étendait le lisier de porcs, les citoyens protestaient », a rappelé M. Lavoie, en entrevue au SOLEIL.

Les plans du bâtiment, modifiés au cours des années, sont l'œuvre du producteur de Sainte-Irène. Une installation de 400 000 \$, qui lui permet de produire près de 3000 porcs annuellement.

Si les coûts de main-d'œuvre sont un peu plus élevés, comparés aux élevages sur fumier liquide, la ferme porcine économise du fait qu'elle n'a pas besoin d'une fosse d'entreposage et d'autres installations connexes. « Il n'y a pas tellement de différence dans les coûts. Peut-être 10 % de profits nets de moins. Mais personne ne nous a dit qu'il y a des odeurs à des kilomètres à la ronde »

Une firme d'experts-conseils en environnement, Écosphère de Rimouski, a fait le bilan il y a quelques années de cette expérience, grâce à un financement obtenu de l'entente Canada-Québec sur le développement économique. « Le compost produit affiche des valeurs fertilisantes largement supérieures à celle d'un lisier de porcs ou d'un fumier de bovins laitiers », ont constaté les experts de Écosphère.

Dès la fin du moratoire imposé par Québec, la Ferme Digoire déposera un projet d'agrandissement et un bilan de son expérience, cassette vidéo à l'appui, aux prochaines audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le producteur a même pris de l'avance sur les exigences européennes. Les Européens devront importer, autour de 2007, de la viande de porc, mais seulement du bétail qui devra avoir été élevé sur du fumier solide dans des conditions acceptables.

Environnement-Québec veut en avoir le coeur net

Mise à jour le mardi 19 février 2002 - 16:59

De 3 000 à 13 000 puits artésiens sont contaminés dans Chaudière-Appalaches, selon diverses études de différents ministères. Dans cette région où se trouvent les trois quarts des surplus de fumier de tout le Québec, les citoyens sont de plus en plus nombreux à montrer la pollution agricole du doigt.



Une méga-porcherie

En tant que maraîcher, Jean Gosselin, de l'ancienne municipalité de Pintendre, à Lévis, s'inquiète de la qualité de l'eau avec laquelle il arrose ses plants de légumes. D'autant plus qu'il y a une méga-porcherie juste en face de sa maison.

Quand on sait que 1 000 porcs produisent plus de déjections que 3 000 personnes et qu'elles ne sont pas traitées, il craint pour son environnement.

Une vaste étude

Une étude du Centre de santé publique révèle que 43 % des 300 puits inspectés sont contaminés. De concert avec les ministères de l'Agriculture et de la Santé, le ministère de l'Environnement lance une vaste étude pour savoir jusqu'à quel point la pollution agricole contamine les puits artésiens.

En attendant, il prépare un règlement sur la réduction des polluants d'origine agricole.

PROBLÉMATIQUE RÉGIONALE EN RAPPORT AVEC LE DOSSIER
DE L'INDUSTRIE PORCINE

La Direction de la santé publique de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un organisme ayant pour mandat la protection de la santé de la population. Depuis environ dix ans, nous nous sommes impliqués de diverses façons dans le dossier des productions agricoles et plus spécifiquement dans le dossier de la production porcine. Il convient de préciser qu'avant 1992, il y avait très peu de fermes porcines dans le Bas-Saint-Laurent alors qu'aujourd'hui on en compte une centaine. Notre territoire est caractérisé par une plaine côtière propice à l'agriculture et un arrière-pays plus accidenté où on retrouve beaucoup de cours d'eau. La région du Kamouraska est la plus développée au niveau agricole et certaines municipalités y ont atteint la capacité de support en unités animales.

Au cours de ces années nous avons participé à une quinzaine de séances d'information sur les risques à la santé reliés à ce type de production. Ces séances étaient souvent organisées suite à l'implantation d'une porcherie dans une municipalité donnée. Nous avons également rencontré plusieurs Comités de citoyens et conseils municipaux pour répondre à leurs interrogations sur les risques à la santé.

Nous participons à des comités de surveillance de la qualité de l'eau potable des puits dans des secteurs localisés à proximité de lots d'épandage (Isle-Verte, St-Germain et Ste-Luce). À quelques reprises nous avons procédé à l'analyse des puits en pré-implantation de façon à permettre aux citoyens de suivre l'évolution de la qualité de leur eau potable (St-Valérien, St-François-Xavier-de-Viger, Pohénégamook). La plupart de ces actions de monitoring de l'eau potable se font en collaboration avec le MENV et parfois avec les municipalités.

ok Nous avons participé à la rédaction du document « Les risques à la santé associés aux activités de production animale au Québec » publié par le MSSS en juin 2000, document déjà déposé à la Commission.

Le développement de l'industrie porcine a et va entraîner une intensification importante des activités agricoles sur notre territoire. Ce développement devra cohabiter avec certaines activités et usages à protéger comme le captage des eaux souterraines, la pêche sportive, la villégiature, etc. ... tout un défi en matière d'aménagement du territoire !

Michel Laferrière, biologiste